

PV VILLE DE GRAVELINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2024

- *Présentation par Partenord Habitat – bilan et projets*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2023
- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N^{os}2023/156 à 2024/031)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

- 3. Création des emplois permanents
- 4. Mises à disposition de personnel communal
- 5. Demande de subvention et financement de prothèses auditives

B. ADMINISTRATION GENERALE:

- 6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
- 7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
- 8. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
- 9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
- 10. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
- 11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 12. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
- 13. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2023

C. VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :

- 14. Budget Participatif – Règlement intérieur
- 15. Contrat d'engagement « Animation Officielle » du Téléthon entre l'AMF Téléthon et la Commune de Gravelines – Année 2024
- 16. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2023

D. SPORTS :

- 17. Remise de récompenses et de cadeaux aux participants des boucles de l'Aa

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

- 18. Adhésion à l'Association « Phares de France »
- 19. Approbation du plan de gestion des 23 beffrois français inscrits sur la liste du patrimoine mondial

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

- 20. Dénomination du terrain de pétanque du parc des Hems de Saint Pol
- 21. Bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes – année 2023

G. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

- 22. Convention relative au traitement et à la valorisation des déchets liés aux activités des communes situées sur le territoire communautaire

H. AMENAGEMENT – TRAVAUX :

- 23. Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)

I. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

- 24. Vente à Mr DEBLOCK et Mme SOUDAN – Parcelle AB n°1106
- 25. Vente au groupe Invest Immo – Parcelle AX n°289p
- 26. Bail emphytéotique – Habitat du Nord – 22 rue Carnot – Avenant n°1

J. ACTION SOCIALE :

- 27. Mise à disposition de logements pour les étudiants en médecine

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

- 28. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

- ❖ Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – construction d'un espace évènementiel polyvalent sur le site du PAarc de l'Aa

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, merci de bien vouloir prendre place, nous ne sommes pas au complet mais nous avons une belle majorité. Je vous remercie de votre mobilisation, je vais demander à notre benjamine de notre conseil municipal, Léana VANDEWALLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Mme VANDEWALLE procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDEWALLE. Le quorum étant atteint nous pourrions délibérer valablement. Avant de suspendre la séance pour accueillir nos invités, je voudrais que nous ayons une minute de silence pour un ancien conseiller municipal en la personne de Francis DELROCC qui est décédé le 6 février à l'âge de 79 ans, j'associerai bien évidemment à cette minute de silence une pensée pour Norbert FOURNIER, ancien Président de la FNACA très actif à l'association des Marins de la Petite Chapelle décédé le 27 février à l'âge de 86 ans, mais aussi ses funérailles étaient organisées aujourd'hui une pensée particulière pour Gérard GRISOLET dont certains étaient très proches dans cette Assemblée, porte-drapeau qui est donc décédé le 19 mars à l'âge de 77 ans. Donc pour eux et celles et ceux qui nous ont quittés récemment, je vous propose d'observer une minute de silence, merci.

(Minute de silence)

Monsieur le Maire : Comme nous en avons l'habitude, nous accueillons désormais à chaque réunion du conseil municipal des organismes, des institutions qui nous présentent l'activité de leur organisme. Il nous est apparu intéressant et pertinent d'accueillir Partenord. Inutile de vous présenter Partenord, le bailleur j'ai envie de dire historique de Gravelines, représenté aujourd'hui par Hervé MOLIN Directeur Territorial Flandre Grand Littoral mais également Benjamin PETRAUD Directeur de la Production. J'ai souhaité qu'ils puissent intervenir à la fois pour faire un point sur l'activité de Partenord, activité importante au niveau départemental, soutenu par le conseil Départemental mais aussi plus précisément à Gravelines avec les opérations de rénovation toujours attendues des populations et des opérations de démolition / reconstruction. Il y en a une importante rue Claude Bernard et éventuellement répondre à toutes les questions qui peuvent être les vôtres. Donc sans plus tarder, je passe la parole à Hervé MOLIN, que je suis heureux de retrouver dans ses fonctions, que j'ai connu dans un autre temps, moi-même étant à d'autres fonctions, très actif à l'Agefos PME, cet organisme mutualisateur

qui finance les contrats de qualification et les contrats d'apprentissage, on avait financé en son temps beaucoup de contrats

(Suspension de la séance du Conseil Municipal)

- *Présentation par Partenord Habitat – bilan et projets*

(Reprise de la séance du Conseil Municipal)

Monsieur le Maire : Donc je réouvre la séance, chers collègues, après cette présentation. Je voudrais vous dire un certain nombre de choses en préambule de notre ordre du jour qui a comme point principal le ROB. Il me semblait important de vous faire un point un peu de ce qui s'est passé à Gravelines depuis notre dernier conseil, c'était le mardi 19 décembre, le temps passe vite. Quelques éléments de satisfaction : la mobilisation des Gravelinois pour le Téléthon 12 293,06 € de dons pour le Téléthon, Mme BEAUSSART aura l'occasion d'intervenir tout à l'heure. Un marché de Noël qui a quand même battu les fréquentations historiques : 222 103 visiteurs, 37 % de plus qu'en 2022, je pense que c'est un résultat collectif dont nous pouvons nous satisfaire. Quelques évènements notables, bien évidemment je vais revenir dans quelques instants sur l'ensemble des mesures qui ont été prises suite à l'incendie du complexe Sportica le 25 décembre dernier, que nous avons tous, disons-le, vécu quasiment comme un deuil, je pense qu'on peut utiliser ce mot. Je voudrais remercier vous tous bien sûr pour votre mobilisation, remercier les salariés de la Régie de Sportica, les salariés de la ville, du BCM, des associations et bien sûr les experts et les assurances, je crois que c'est ce pack collectif qui nous permet de tenir, je vous le dis comme je le pense face à cette épreuve parce que c'est une épreuve je pense qu'il ne faut pas avoir peur des mots. Je reviendrai après sur les mesures. Nous avons aussi accueilli Bruno LEMAIRE ce n'est pas tous les jours que le Ministre de l'Economie et des Finances vient à Gravelines. Il est venu car vous le savez il a pris la charge de l'Energie et donc il est venu à la centrale nucléaire de Gravelines et nous avons pu échanger. J'ai pu lui remettre un petit cadeau de la municipalité et nous avons pu évoquer aussi le débat public parce qu'en 2024 c'est le débat public, nous y sommes, 20 ans après notre 1^{er} courrier sollicitant l'EPR, 20 ans après c'est un anniversaire, nous aurons ce débat public. Je m'en félicite, je peux vous dire que cela a été une belle mobilisation. Quelques temps forts municipaux également, je voudrais me réjouir aussi du 80^{ème} anniversaire du débarquement du Commando Kieffer, c'était vraiment une belle journée avec la dénomination de la stèle du Parvis Léon Gautier. Cela a été un moment très apprécié qui fera date. Bien sûr des évènements sportifs, nous avons eu le Bike & Run, sur les Traces de Vauban, des évènements culturels, la Cérémonie des Vœux à la population le 19 janvier et puis bien sûr notre saison carnavalesque qui bat son plein avec une belle saison que ce soit les bals, que ce soit la bande, on a vraiment eu de belles satisfactions et ce n'est pas terminé nous avons samedi soir le repas carnavalesque de la Team Loisirs et le rendez-vous pour nos enfants, les enfants de Gravelines et des alentours pour la bande ce dimanche avec le bal des P'tits Mousses. Nous avons aussi accueilli nos retraités, nos agents municipaux, la moyenne d'âge du personnel évolue donc nous avons eu aussi une Cérémonie des retraités qui s'est déroulée au Salon Aupick et je crois que cela a été bien apprécié. Il y a eu quelques mouvements de directeurs sur la commune, je voudrais saluer l'arrivée de Eric DESCHEYER, qui est devenu directeur de France Travail ex Pôle Emploi à Gravelines, il vient de Calais, il était directeur à Calais et il a été nommé à Gravelines, c'est une promotion de quitter Calais pour Gravelines donc il faut s'en féliciter... France Travail qui a déménagé, ils sont désormais installés en zone du Guindal, comme vous le savez, on n'a pas encore eu l'occasion de l'inaugurer mais cela ne saurait tarder d'ailleurs nous recherchons je fais aussi un

appel pour celles et ceux qui nous écoutent, des locataires ou des futurs propriétaires des locaux qui ont été récupérés rue de Dunkerque car je souhaite vraiment que cela ne reste pas vacant trop longtemps. Nous avons aussi un nouveau directeur à la MAPI en la personne de Olivier DOLLET qui a été choisi suite à une mise en concurrence organisée par un cabinet de recrutement que nous avons mandaté avec un jury ouvert de techniciens. Avoir aussi une pensée pour Serge GOSSELIN qui a dirigé cette MAPI et j'aurai l'occasion, j'aimerais demander à ma collaboratrice d'organiser une cérémonie pour Serge GOSSELIN, j'avais prévu de le faire, on n'a pas encore eu l'occasion de le faire. Nous avons aussi salué le directeur de HSWT plus connu sous le nom d'Euro-Aspartame Ajinomoto qui a fait valoir ses droits à la retraite donc Mr DARCHICOURT va nous quitter, il a joué un rôle essentiel dans la sauvegarde et dans le soutien pour faire en sorte qu'Euro Aspartame ne ferme pas et donc l'actionnaire Néerlandais HSWT était présent et c'est quand même une centaine de salariés HSWT donc c'est quand même quelque chose de conséquent. Avoir une pensée pour nos enfants, petits-enfants pour certains qui sont en classe de neige, cela se passe bien m'a-t-on précisé. Karine VANDERSTRAETEN y est allée, et nous revient en pleine forme je m'en félicite, 243 personnes dont 232 élèves et 11 enseignants. Je voudrais vraiment remercier les enseignants du fond du cœur de leur mobilisation et appeler à faire en sorte que tout cela puisse continuer car nous avons bien évidemment besoin du maillon essentiel que sont les enseignants pour encadrer les enfants en classe de neige. Actuellement c'est le séjour 4, l'école du Sacré Cœur qui est sur place avec 23 et 26 élèves donc 49 élèves. Et puis il y a des chantiers sur Gravelines, de l'habitat nous en parlions à l'instant, l'habitat Partenord mais pas seulement car nous avons une variété de bailleurs donc derrière chez nous la rue de Dunkerque, enfin, c'est engagé il faut s'en féliciter, cela a pris du temps, 79 logements. L'ex école du Sacré Cœur qui je le rappelle a été délocalisée pour sauver l'ensemble voilà, il ne faut pas inverser les choses. Ce n'est pas nous qui souhaitons faire du logement à cet endroit, c'était une volonté du Diocèse de rapprocher le collège et l'école pour sauver l'ensemble, ce n'est pas une initiative de la municipalité de faire en sorte de faire disparaître ce bâtiment, il me semblait important de vous le dire très clairement. Donc 79 logements répartis en 25 PLAI, 42 PLUS, 12 PLS mais également des logements de grande qualité comme nous avons eu tout à l'heure l'occasion de le détailler. Nous avons ensuite des opérations multiples sur la gare, cela aussi c'est un point très important. Plusieurs phases donc là on est dans la 2^{ème} phase, si vous allez dans le secteur de la gare, vous verrez un certain nombre de logements qui sont en cours de constructions et on en aura 141 sur cette phase 2, puis 120 avec la phase 3. Nous allons choisir dans quelques jours le lauréat de ces appels à projet 2024 avec la CUD. Ensuite, ce sera l'opération des Skiffs de l'Aa qui est également en cours où 80 logements seront construits bref à la gare retenez mes chers collègues que c'est environ 380 logements qui seront construits donc inutile de vous dire qu'il nous faut des équipements en termes de petite enfance. Nous espérons aussi d'autres activités qui pourraient prendre place dans le secteur de la gare, proche des Cartonneries qui va accueillir, vous le savez, la construction est bien avancée, le BTP CFA et prochainement la Chambre de Commerce Régionale choisira, Laho Formation, le lauréat pour un nouveau centre de formation qui va venir à côté, plus important que celui qui est en train d'être construit qui rassemblera l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), donc ce sera Chambre de Commerce et l'UIMM il y aura les 2 qui seront sur le même site. Sportica il me faut, je m'étais engagé vis-à-vis de la population à faire un point régulièrement, je l'ai fait auprès de la presse et je le refais devant vous et devant toutes celles et ceux qui nous écouteront et qui auront l'occasion de partager un peu ce que j'ai pu vous dire sur Sportica. Donc depuis cet incendie, nous n'avons pas chômé, je pense qu'on peut le dire très clairement tout d'abord il y a eu la phase administrative, je rappellerai que 2 assureurs sont en jeu : la SMACL qui assure à la fois la ville mais aussi la Régie et l'assurance tous risques chantiers qui était en cours dans la salle dite des tennis donc là, l'assureur c'est SMABTP qui aura la charge de prendre en charge la plus grande

partie, je l'espère, de ces travaux qui étaient en cours. Voilà un peu sur le plan des assureurs avec lesquels nous discutons. J'ai déposé plainte, à la fois en tant que Maire le 27 décembre mais aussi en tant que Président de la Régie le 3 janvier et nous avons désigné pour défendre les intérêts de la commune et de la Régie Mathieu BAILLET et Gérald TAVERNIER du Cabinet Galtier, experts d'assurés qui nous représentent dans les discussions auprès de la SMACL notamment. Un 1^{er} contact a été pris le 27 décembre et nous avons signé les conventions le 3 janvier. Nous avons aussi désigné un avocat en la personne de Maître GRARDEL du Cabinet KERAS, le 1^{er} contact a été pris le 11 janvier et une décision de désignation a eu lieu le 9 février 2024. Un expert judiciaire va être désigné à la demande de la SMACL mais nous avons aussi, nous, ville et Régie, lancé une assignation en intervention volontaire devant le tribunal judiciaire de Dunkerque. Il s'agit d'une assignation complémentaire à celle lancée par la SMACL qui vise à faire désigner dans les prochains jours un expert judiciaire afin d'identifier très précisément l'origine de l'incendie de Sportica ainsi que les responsabilités incombant aux divers intervenants. C'est un travail très fin qu'aura à mener l'expert judiciaire. L'audience de désignation de cet expert aura lieu le 4 avril prochain. Donc cela c'est le plan administratif. Bien sûr on s'est vite mobilisé pour trouver des solutions de repli pour les clubs. Nous avons réouvert la piscine municipale le 5 février, on n'a pas chômé, moins de 30 jours après... De larges amplitudes horaires sont proposés, je tiens à le préciser et le rappeler : du lundi au vendredi de 06 h 30 à 22 h 00, le samedi de 06 h 30 à 18 h 30 et le dimanche matin de 09 h 00 à 13 h 00 permettant d'accueillir le plus grand nombre. 3 séances d'aquagym : mardi, jeudi midi et vendredi soir, une cession de jardin aquatique le dimanche matin et des leçons enfants le mercredi matin sont proposées. Pour l'heure je rappellerai aux Gravelinoises et Gravelinois que les réservations se font sur la plateforme Awoo Market Place mise en place mais une réflexion est en cours, pour celles et ceux moins adeptes d'Internet, pour la création d'une Régie de recettes afin de permettre de vendre des tickets sur place. Depuis l'ouverture, à titre anecdotique les recettes ont été estimées à 4 139 euros. Nous avons bien sûr engagé des dépenses pour l'achat de matériel par la Direction des Sports 28 000 € TTC en dépenses de fonctionnement et 4 500 € en dépenses d'investissement. Cette réouverture a permis aux club sportifs : Triathlon, Natation et Plongée de reprendre leur activité, je vous le disais, le 5 février. Avant cette date, Gravelines Natation a aussi été gracieusement accueilli, je tiens à remercier toutes les municipalités qui ont accueilli le club de Gravelines Natation dans plusieurs piscines voisines, et ce, je le rappelle gracieusement. Nos clubs de plongée peuvent aujourd'hui également profiter d'un créneau tous les 15 jours dans la fosse de la piscine Guynemer, à titre gracieux, je tiens d'ailleurs à en remercier le Maire de Dunkerque. L'aménagement de l'espace rollers afin de pouvoir transférer l'activité des associations des arts martiaux dans l'espace rollers, plusieurs aménagements techniques sont nécessaires, locaux de stockage, éclairage, remise en peinture, sols sportifs, aménagement de tatamis, création de vestiaires, mise en place d'une climatisation. Une étude a été lancée également pour l'aménagement de blocs de douches. Les travaux ont débuté le 19 février avec l'évacuation de matériel présent dans l'espace et se sont poursuivis dès le 26 février avec les premiers travaux d'aménagement. La fin des travaux dont le coût est estimé à 54 000 € est prévue pour début avril. Un suivi est assuré par la Direction des Sports auprès des clubs d'arts martiaux qui ont tous trouvé des solutions de repli provisoires en attendant de revenir sur Sportica, je vous rappelle aussi la nécessité de créer du flux sur Sportica car il y a aussi les commerçants qui sont sur Sportica donc c'était aussi une volonté de notre part. 3^{ème} point : la musculation, vous le savez la centrale nucléaire de Gravelines a proposé spontanément de mettre à disposition de l'USG Musculation l'espace Decaestecker. Une expression de besoins a été réalisée et validée, l'autorisation de travaux déposée et le chantier a déjà bien avancé notamment en matière de peinture et de relamping de l'espace, l'installation des prises électriques, des miroirs, des revêtements de sols devrait durer un mois et demi et donc cela reste à prévoir, les sanitaires

avec 3 douches hommes, 3 douches femmes, les toilettes PMR et 3 urinoirs sont également en cours de réalisation. Une rencontre a eu lieu avec l'association afin de faire un point précis sur ses besoins. En ce sens, ce soir nous allons proposer de voter une aide, une subvention exceptionnelle à hauteur de 190 000 euros pour l'association qui sera présentée au conseil afin que cette association puisse s'acheter du matériel dans l'attente d'être remboursée par l'assurance et donc faire en sorte de rembourser la ville de cette avance. La date de fin des travaux dont le coût est estimé à 92 000 € TTC : 52 000 € en Régie, 40 000 € via les entreprises est annoncée pour le 1^{er} juin. Une reprise d'activité est espérée autour du 15 juin pour la musculation en fonction de la livraison du matériel. Passons maintenant au basket avec, Monsieur le Président, nos espoirs logés à la base nautique depuis le 2 janvier, les espoirs du BCM quitteront l'hébergement entre le 25 juin et le 15 août permettant d'accueillir des activités au niveau de la base nautique, donc date de reprise des entraînements. La salle Merlen a été réouverte pour accueillir les espoirs, des travaux y sont prévus : désamiantage des pignons, couverture, bardage, éclairage, peinture, parquet, paniers de basket, panneaux de scoring de mi-mai à début août pour un coût estimé à 600 000 € TTC de manière à accueillir l'équipe pro à l'entraînement avec les espoirs. Si les espoirs ne jouent pas avec les pros à l'entraînement à la fin, les espoirs ne viennent plus à Gravelines mais vont dans d'autres clubs. Tout cela forme un ensemble. Les plus nostalgiques se réjouiront de voir revenir le BCM dans sa salle mythique, la salle Merlen, n'est-ce pas mon cher Christian, du moins pour l'entraînement. L'annexe Merlen fera également l'objet de travaux : reprise des pieds de charpente, désamiantage des pignons, bardage, éclairage, revêtement de sol dont le montant est estimé à 300 000 € TTC en septembre et octobre, afin de pouvoir maintenir l'accueil des associations sportives, parce qu'il faut penser au basket mais il faut aussi penser aux autres clubs donc on fait l'annexe également. Je remercie d'ailleurs à ce propos la commune de Loon-Plage d'avoir accueilli l'équipe pro pour l'entraînement et d'accueillir les espoirs puisque cela continue, dans sa salle, pour que les espoirs disputent leurs matchs en levée de rideau. Je remercie la mairie de Calais qui a accueilli le BCM pour 2 matchs et je remercie bien sûr la CUD qui a engagé les travaux, de plus de 300 000 € entre l'investissement et le fonctionnement, pour accueillir l'équipe pro sur la salle DEWERDT. Nous avons aussi accordé des aides financières aux associations grâce à la centrale qui a fait un don spontanément, je tiens aussi à le dire, de 100 000 €, qui a été réparti entre différentes associations. Je vais les citer : BCM GG, la musculation, les Smogglers, Gravelines Natation et l'Entente Sportive Gravelinoise. Nous avons aussi reçu récemment Aluminium Dunkerque qui fera aussi une aide spontanée et je m'en réjouis. Sur sportica, il a fallu sécuriser le site, c'était nécessaire afin d'éviter tout incident, une demande expresse du Procureur, ainsi des barrières ont dû être achetées ainsi que des contreplaqués, des chaînes, des cadenas pour un coût de 9 549 € TTC. Les travaux sont programmés au mois d'avril afin de retirer les éléments soumis à un risque de chute ou d'envol, si on vous pose la question, chers collègues, vous le saurez. Ces 1^{ers} travaux sont estimés à 42 000 € TTC. Nous avons loué aussi un modulaire afin d'assurer le gardiennage du site car le site est gardienné depuis le mois de janvier, pour la modique somme de 250 € / mois, je reviendrai sur le coût du gardiennage ensuite. Les aménagements techniques, il a fallu organiser aussi, qui dit vidéo, des mâts d'éclairage public ont dû être installés pour un coût de 8 000 € TTC, nous avons également installé une chaufferie mobile dès le mois de janvier pour la somme de 32 800 € TTC pour 4 mois. Plusieurs aménagements techniques et informatiques ont dû être réalisés pour un montant total de 89 468 € TTC comprenant la fibre optique entre Sportica et les anciens locaux de Delta pour assurer l'accès internet du service administratif de Sportica, la vidéo protection du site, la mise en place d'un réseau informatique pour la piscine municipale. Vous me direz : qu'en est-il du nettoyage du site ? Le déblayement des gravats, désamiantage, démolition des structures restantes sera coordonné sera un périmètre et un phasage qui doit être déterminé par les assurances, ces travaux je l'espère, je parle au conditionnel, devraient se dérouler entre octobre

2024 à mars 2025 pour la 1^{ère} phase qui concernerait la salle de basket, les locaux administratifs et la salle des pas perdus, un chiffrage est en cours. Nous avons aussi besoin d'être accompagnés sur le plan des mesures environnementales qui ont été réalisées sur site pour la somme de 4 956 € TTC et nous avons désigné une assistance à maîtrise d'ouvrage environnement et technique depuis le mois de janvier pour un coût de 44 220 € dont la mission est d'établir un diagnostic de l'existant, d'assurer la mise en sécurité et d'accompagner la mairie dans le cadre de l'expertise assurantielle et d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déblayement, le désamiantage et la démolition. Le point suivant, sûrement le point le plus difficile, je vous l'avoue, les salariés de Sportica. Je rappellerai que Sportica, c'est 68 salariés de droit privé, déduction faite des agents qui ont été réintégrés au niveau de la ville qui étaient mis à disposition. Ceux-ci, les agents de Sportica, ont bénéficié d'une activité partielle du lendemain du sinistre pour 1 000 heures par salarié et par année civile. Nous avons aussi maintenu, le Conseil d'Administration de la Régie a validé le maintien de la rémunération nette pendant 6 mois donc jusqu'au 25 juin 2024. Sur le plan des salariés, mon Premier Adjoint s'est beaucoup investi et s'investit beaucoup sur le sujet : 3 cellules d'écoute psychologique du 29 décembre à fin février 2024 ont été organisées, l'information régulière via 11 réunions de secteur, 1 journal interne et un groupe facebook dédié. 100 % des salariés reçus par la Mission Emploi de la ville d'ici le 29 mars, tout le monde va être reçu individuellement : accompagnement vers une nouvelle solution d'emploi, plus le cas échéant, formation. Nombreux contacts avec des organismes et entreprises locales susceptibles de recruter des agents de la Régie. À ce jour, des solutions trouvées pour 7 salariés depuis le sinistre : nous avons une fin de CDD, 1 départ, 2 ruptures conventionnelles, 1 départ à la retraite anticipée, 1 CDI et 1 CDD MNS au niveau de la ville. Ce qui fait qu'au 1^{er} avril, l'effectif est ramené à 61 salariés de droit privé, dont 6 départs en retraite prévus dans l'année. Ce qui fait donc 55, se répartissant comme suit : 19 salariés au pôle administratif, 18 salariés au pôle technique et sécurité, 14 au pôle sportif et accueil, 10 salariés au pôle restauration. On estime, ce n'est pas validé par le CA de la Régie à 15 emplois qui pourront être maintenus à terme : pour le cinéma 3 personnes, le bowling 6 personnes, l'entretien 2 personnes et l'administratif 4 personnes. Les conditions de départ sont bien sûr en cours de réflexion avec les représentants du personnel, je ne peux pas vous en dire plus à ce stade, la direction de la Régie et de la ville de Gravelines travaillant pour les 40 personnes dans cette situation. Je rappellerai que l'effort de la Régie pour maintenir le salaire à hauteur initiale, si je puis dire durant 6 mois, est estimé à 600 000 €. Lorsqu'on fait l'addition de tout ce que je vous ai dit à l'instant, de tout ce qui a été fait et tout ce qui va être engagé, nous arrivons à la modique somme de 2 500 000 €. Donc bien évidemment j'ai sollicité la SMACL de manière à ce que nous puissions avoir un acompte sur les dépenses car bien évidemment la trésorerie de la ville, ce n'est pas un puits sans fond et notre président de la commission des finances aura l'occasion de nous le rappeler dans un contexte national qui, je vous l'avoue, ne m'inspire pas spécialement confiance. Voilà mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Nous avons une délibération que nous vous présenterons à la fin de la séance visant à permettre de créer une structure, je cherche toujours l'appellation la plus appropriée, une structure événementielle qui pourrait prendre place en lieu et place où s'installait le cirque, vous voyez tous de là où il s'agit, nous pourrions installer une structure avec certes des délais mais je pense qu'il faut engager la démarche, même si les délais sont ce qu'ils sont, même si on essaye de les réduire il faut engager la démarche j'aurai l'occasion de vous en dire quelques mots complémentaires tout à l'heure. On a beaucoup travaillé aussi avec Christian que je salue, sur ce sujet, et cette structure pourrait aussi être une solution pour un certain nombre de salariés de la Régie de Sportica et des événements car aujourd'hui on est quand même dépourvu de lieu. On a bien sûr l'Arsenal mais voilà on ne peut pas tout faire non plus à l'Arsenal, on est quand même dépourvu de lieu pour des événements. Voilà j'étais peut-être un peu long mais cela me semblait important de faire un point le plus complet possible devant la population. Je ferai bien

sûr un message plus court sur les réseaux sociaux, plus synthétique mais là je voulais profiter de ce Conseil pour vous expliquer, disons-le, 3 mois après ce qui a été fait et vraiment une nouvelle fois saluer toutes celles et ceux qui m'aident au quotidien à affronter cette épreuve.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire : Nous avons donc à désigner notre secrétaire de séance, si ma mémoire est bonne, ce sera Mme DENEUVILLE que je salue. Vous acceptez ce rôle Mme DENEUVILLE, je vous en remercie.

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2023 :**

Monsieur le Maire : Nous avons le procès-verbal à approuver, il n'y a pas eu de remarque, je considérerai qu'il est adopté, je vous en remercie.

2. **Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N^{os}2023/156 à 2024/031) :**

2023-156	Musée de Gravelines - Vente de photogravures - Nicolas Cabos
2023-157	Musée de Gravelines / Vente de gravures - Assunta Genovesio
2023-158	Règlement d'honoraires - Maître Anne-Cécile Vivien / Défense de la commune
2023-159	Maintenance préventive et corrective des portes et portails automatiques - Barrières levantes et rideaux métalliques
2023-160	Vêtements de travail, articles chaussants et protection des mains
2023-161	Attribution de marchés à procédure adaptée/Remplacement de platelage bois au théâtre de verdure et à la pépinière
2023-162	Actualisation de grille tarifaire / Location de cabines - Marché de Noël 2023
2023-163	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public / Gravelines Aviron/PAarc des Rives de l'Aa
2023-164	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public / Gravelines Aviron/PAavillon 2024

2023-165	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public / Ville/Association Atouts Ville / Divers équipements sportifs - Année 2024
2023-166	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public / Ville/Département - PMI / 36, Boulevard des Sculpteurs - Année 2024
2023-167	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public / Ville/Le comité local des Rives de l'Aa du Secours Populaire Français - Salle de sport des Huttes - Place Paul Lefranc - Année 2024
2023-168	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public / Ville/Association "Atouts Ville" - Multi-accueil du Pont de Pierre - Avenue de Picardie - Renouvellement
2023-169	Contrat de prêt - 2 000 000 € - La Banque postale
2023-170	Service d'assurances pour la commune de Gravelines / Lot 3 : Assurances des véhicules et des risques annexes
2023-171	Assurance dommage ouvrage et garanties diverses pour la réhabilitation du plateau multisports de Sportica / Lot 2 - Assurance tous risques chantier et responsabilité du maître d'ouvrage / Acte modificatif 1 : Société SMABTP
2023-172	MNT - Contrat de prévoyance collective maintien de salaire - avenant
2023-173	Attribution de marchés à procédure adaptée / Réalisation, hébergement, et maintenance du site web du PAarc / Acquisition de véhicules neufs et d'occasion
2023-174	Création d'une grille tarifaire / infrastructures de communications électroniques
2023-175	Convention d'occupation temporaire du domaine public / USG Cyclotourisme/PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2023-176	Convention d'occupation temporaire du domaine public / APPMA modélisme naval/PAarc des rives de l'Aa - 2024
2023-177	Convention d'occupation temporaire du domaine public / ASCC/PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2023-178	Convention d'occupation temporaire du domaine public / ASCC/Maison de la nature - 2024
2023-179	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Gravelines Triathlon/PAarc des Rives de l'Aa - 2024

2023-180	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Ligue Régionale de Triathlon et des disciplines enchaînées / PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2023-181	Suppression de régie de recettes / Services Vie associative et Citoyenne/Jeunesse
2023-182	Régie de recettes / Base nautique et de plein air "Jean Binard" de Gravelines / Modification
2023-183	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Club de plongée de l'Aa GESLA/PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2023-184	Résiliation de bail professionnel / M. Courco - Cabinet médical n°2
2023-185	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Trip'n'Kite/PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2023-186	Convention d'occupation du domaine public - Collège P. et M. Curie / Equipements sportifs - 2023/2024
2023-187	Musée du Dessin et de l'estampe originale / Vente de cartes imprimées
2023-188	Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux - Groupement Ville/Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de loisirs - Lot 2 : chaudières individuelles - Acte modificatif 2 : Dewailly Delannoy Maintenance
2023-189	Résiliation de bail à ferme / M. Bernard
2023-190	Renouvellement de bail commercial / Immeuble sis 7, Bd Léo Lagrange - Gravelines / SARL Au Beau Rivage
2023-191	Résiliation de bail de chasse / Chasse Nature EDF
2023-192	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Ligue Régionale de Triathlon et disciplines enchaînées des Hauts-de-France/Maison de la nature - 2024
2023-193	Bail professionnel M. Schaefer / Cabinet médical n°2
2024-001	Régie de recettes des bornes de service pour campings-car / Modification
2024-002	Convention d'occupation temporaire du domaine public / SDIS Nord/ PAarc des Rives de l'Aa - 2024

2024-003	Régie mixte d'avances et recettes - Stationnement payant et bornes électriques - Modification
2024-004	Régie de recettes Droits de place - Modification
2024-005	Résiliation de contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/Opale Vélo Services - Maison du Vélo
2024-006	Travaux d'éclairage sportif de deux terrains synthétiques - Acte modificatif 1 : SATREL
2024-007	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - USG Billard / Salle Tarlin 2024
2024-008	Convention de mise à disposition CNPE / Ville - Ferme Decaestecker
2024-009	Adhésions de la Commune à diverses associations - Renouvellement
2024-010	Règlement d'honoraires SCP Dekindt & Mathieu - Huissiers de justice - Sinistre Sportica
2024-011	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville / Evodrive - PAarc des Rives de l'Aa - 2024
2024-012	Convention d'occupation temporaire du domaine public - GGVLS / PAarc - 2024
2024-013	Fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité et services complémentaires - Lot 2 : Fourniture et acheminement d'électricité - Acte Modificatif n°1 : Electricité de France
2024-014	Régie de recettes "Activités de sports et de loisirs" - Modification
2024-015	Convention d'occupation temporaire - Piscine Municipale, route de Bourbourg - Gravelines - Ville/Collège, écoles et diverses associations
2024-016	Grille tarifaire "Locations de salles" - Modifications
2024-017	Grille tarifaire - Piscine Municipale - Actualisation
2024-018	Attribution de marchés à procédure adaptée / Isolation et réaménagement des combles de l'hôtel de ville
2024-019	Défense des intérêts de la commune - Sinistre Sportica
2024-020	Règlement d'honoraires - Maître Gilles Gardel - Défense des intérêts de la commune - Sinistre de Sportica

2024-021	Rénovation des terrains de sport - Acte modificatif 1 : S.E.V.E. Terenvi
2024-022	Alimentation pour chevaux / Résiliation / Vandeweghe BVBA
2024-023	Musée du dessin et de l'estampe originale / Vente d'ouvrages à la boutique du Musée
2024-024	Contrat de location / Ville/RGESL - Lot 12 du centre commercial du Polder
2024-025	Don du cheval Sidonie
2024-026	Attribution de marchés à procédure adaptée / Acquisition de véhicules neufs et d'occasion
2024-027	Mise à disposition de véhicules / BCM GG Section jeunes / Ville
2024-028	Convention d'occupation temporaire du domaine public / HMRFA / PAarc des Rives de l'Aa - Année 2024
2024-029	Musée du dessin et de l'estampe originale / Modification des tarifs des cartes postales
2024-030	Règlement d'honoraires - Maître Gilles Gardel - Défense des intérêts de la commune - Sinistre Sportica
2024-031	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Ligue HDF Aviron/PAavillon 2024

Monsieur le Maire : Nous avons les décisions, elles sont le reflet de ce que je vous ai dit, vous avez les décisions liées aux avocats, liées à la ferme Decaestecker, au bail professionnel du Docteur Schaefer à qui nous souhaitons officiellement la bienvenue à Gravelines, fruit du travail de Josée BLEUEZ et d'Alain MERLEN que je remercie chaleureusement, je ne peux que les inciter à continuer à faire en sorte d'accueillir d'autres médecins et je vous dis, mes chers collègues, vous avez carte blanche donc faites en sorte de les attirer. La défense des intérêts, je vous l'ai dit Maître GRARDEL, pourquoi Maître GRARDEL ? C'est un spécialiste qui m'a été chaudement recommandé, j'ai pu voir sa pertinence aussi avec Julien VEYER lors d'une rencontre qu'on avait organisée. La Ligue prend pied vraiment au niveau du PAarc vraiment je m'en félicite avec l'occupation de la salle de musculation, avec ses athlètes qui s'entraînent sur le site, qui vont au lycée à Calais mais qui s'entraînent sur Gravelines, tout le monde ne le sait pas forcément, et pérennisent leur installation.

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite Julien GERAERT qui a 3 petites délibérations.

A. PERSONNEL COMMUNAL :

3. Création des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Grade	Quotité de temps	Nombre
Gestionnaire marchés publics	B	Rédacteur	Temps complet	1
Responsable de la police municipale	B	Chef de service de police municipale	Temps complet	1
	C	Agent de police municipale	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur GERAERT : Au regard de la catastrophe de Sportica, il y a une modification au niveau des mises à disposition du personnel qui a été mis à disposition de la Régie.

4. Mises à disposition de personnel communal :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément aux articles L.512-6 à L.512-17 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant est préalablement informé de la mise à disposition des fonctionnaires de la Commune.

Selon les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la mise à disposition est réglée par convention signée entre la Mairie et l'organisme d'accueil et fait l'objet d'un arrêté individuel prononçant la mise à disposition après accord du fonctionnaire.

Le Conseil Municipal est informé des modifications concernant les mises à disposition. La liste de l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité concernés est ainsi mise à jour et annexée à la présente délibération. Cette liste précise les noms et grades des fonctionnaires, les organismes d'accueil, la quotité de temps de mise à disposition, la date de mise à disposition et la durée de la convention.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique, que les mises à dispositions auprès de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ne donnent pas lieu à remboursement lorsque cela est précisé dans la liste annexée.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

5. Demande de subvention et financement de prothèses auditives :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapés de la Fonction Publique (FIPHFP) créé par la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a pour mission de favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et le maintien de ces personnes dans l'emploi.

Dans ce cadre, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de leurs personnels handicapés.

Ainsi et afin de permettre à un de nos agents municipaux, malentendant, de poursuivre ses activités professionnelles dans de bonnes conditions, le service prévention et le référent handicap de la collectivité ont été sollicités.

Après étude, le dossier de demande d'aide sera déposé auprès du FIPHFP afin que ce dernier puisse contribuer au financement des prothèses auditives indispensables à l'intéressé.

Dans le cas présent, le FIPHFP prend en charge le coût des prothèses auditives dans la limite d'un plafond de 1 700 €, déductions faites des remboursements des régimes obligatoires (Sécurité Sociale) et complémentaires (mutuelles) et des Prestations de Compensation du Handicap (PCH) délivrées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le coût restant de la facture des prothèses auditives après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale, des mutuelles et des PCH et de finaliser les instructions des demandes d'aides auprès du FIPHFP.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mr GERAERT pour ces précisions, nous sommes amenés à « muscler » si je puis dire notre service de police municipale dans le contexte que chacun connaît, que chacun vit, nous sommes amenés à faire évoluer les horaires de travail car même si les adjoints sont de bonne volonté, même si tout à un chacun est de bonne volonté, nous ne sommes pas dans les rues de Gravelines des nuits entières pour vérifier que tout est en ordre si vous voyez ce que je veux dire... Même si notre portable reste allumé, même si notre messagerie est toujours à l'écoute, vous imaginerez aisément qu'il faut que nous nous organisions de manière, que nous musclions un peu notre service. Bien sûr avec tout ce qui a été déployé, qui va être déployé en termes de vidéosurveillance mais aussi faire en sorte que nos citoyens lors des grands évènements, l'été sentent quand même une présence qui ne peut pas se résumer à nous-mêmes uniquement ou à l'astreinte technique fort dévouée au demeurant mais qui ne représente qu'une seule personne dans le contexte que vous connaissez toutes et tous autour de cette table donc on est amené à expliquer, à faire la pédagogie nécessaire et c'est le travail que vous faites, Monsieur GERAERT, et je vous en remercie, pour que la population comprenne que nous avons pris les mesures qui s'imposaient. À mesures spécifiques, modifications de l'organisation en conséquence, donc voilà ce n'est pas, je dirais, un vœu comme cela incantatoire, c'est vraiment le résultat d'un constat de devoir faire évoluer les choses compte tenu de l'évolution de la commune et ce n'est qu'un début... Avec tout ce qui va se passer ici, nous allons avoir du flux, et le flux ce n'est pas forcément entre 8 h 00 et 12 h 00 et 14 h 00 et 17 h 00 mais c'est 24 h / 24h le flux donc il faut qu'on s'organise face à ce flux de personnes et je souhaite que tout un chacun se sente en sécurité à Gravelines. C'est d'ailleurs pour cela qu'en son temps nous avons créé la police municipale, faut-il le rappeler une nouvelle fois, avec la présence de la police nationale qui existe, mais quand même disons-le qui n'est jamais suffisante... Je regrette toujours ce temps où lorsque je suis devenu Maire, j'avais un Commissaire. Vous vous rendez compte, un Commissaire à Gravelines, voilà... On a un Major motivé c'est déjà cela mais ce n'est pas l'effectif et la puissance d'intervention d'un Commissaire... Et puis les temps vers Dunkerque, qu'on le veuille ou non se rallongent, l'extension du Port Ouest voilà... On me dit toujours c'est 2 minutes mais... Voilà, ce sont des délais qu'on le veuille ou non, on a la même discussion pour les pompiers, je regarde Cédric LIAGRE, investi chez les pompiers... C'est une centralité ici maintenant et cela va le devenir de plus en plus, donc il faut raisonner comme une centralité, on ne peut pas dépendre de quelque chose qui est à 20 kilomètres quoi... Donc il faut qu'on s'organise, c'est un point important j'insiste un peu dessus mais je crois que chacun doit le comprendre désormais même si cela perturbe de changer un peu les choses, je peux le comprendre. On aura l'occasion d'expliquer les choses à nouveau, la population pourrait d'ailleurs apporter aussi ce soutien à cette proposition que nous faisons. Merci Monsieur GERAERT.

- B. ADMINISTRATION GENERALE:** *points 6 à 12 retirés de l'ordre du jour*
6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
 7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
 8. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
 9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
 10. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
 11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 12. Désignation des membres de la Commission délégation de service public

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite l'état des travaux 2023, puisque pour les autres points je n'ai pas eu la transmission par nos collègues, donc sans plus tarder, c'est Mme DENEUVILLE pour la CCSPL.

13. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2023

Madame Christelle DENEUVILLE, informe qu'en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2023.

En 2023, la CCSPL s'est réunie le 05 Septembre, sous la présidence de Madame Christelle DENEUVILLE.

Les membres de la Commission ont examiné successivement :

- Le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le bilan d'activité de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs pour l'année 2022,
- Le rapport du délégataire 2021/2022 de la SARL VAUBAN PLEIN AIR, pour la Délégation de Service Public du camping,
- Le rapport du délégataire 2022 de la société GRAVELINES NETWORK pour la Délégation de Service Public portant gestion et modernisation du réseau câblé de télédistribution.

L'état des travaux réalisés en 2023 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE, j'ai reçu ce jour le gérant qui a repris le camping de Petit-Fort, en l'occurrence Monsieur MAES, qui m'a fait part d'un certain nombre de travaux, je vous proposerai un samedi matin d'aller visiter ce camping pour voir les modifications qui sont en cours, il m'a également exprimé un certain nombre de souhaits. C'est une réflexion qui est engagée pour l'accueil des salariés qui construiront l'EPR. Vous connaissez les chiffres, ils sont considérables donc il faut bien imaginer des endroits pour loger

toutes celles et ceux qui vont venir construire l'EPR, il reste des terrains aux abords du camping de Petit-Fort sur la partie sud qui pourraient pour partie accueillir aussi ces salariés. Et Monsieur MAES m'a informé aussi du bon avancement de son dossier sur le PAarc, sur la 1^{ère} partie sur le stade nautique, de réalisation d'un camping, avec la capacité des modulaires, des mobilhomes, voilà j'ai vraiment insisté pour qu'il y ait des choses de la plus grande qualité possible sur le site du PAarc qui accueillera donc un hébergement. J'ai reçu aussi l'hôtelier qui m'a confirmé aussi, même si cela a pris un peu de retard, que son projet serait mené à bien, voilà j'ai bon espoir que tout cela démarre cette année, à la fois le camping et à la fois l'hôtel. Hôtel pour lequel on recherche aussi un opérateur, un restaurateur qui pourrait être intéressé pour louer dans le cadre d'un bail commercial les locaux disponibles de l'hôtel, à la fois la partie restauration et la partie salle. Parce qu'il y aura aussi une salle polyvalente donc on recherche un opérateur privé qui pourrait être intéressé donc si c'est le cas nous le mettrons en relation avec le constructeur. Voilà pour ce point, merci Mme DENEUVILLE.

C. VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE : **14. Budget Participatif – Règlement intérieur :**

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 Juin 2022 relative à la mise en place d'un budget participatif.

A cet effet, afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement du budget participatif annexé.

Pour rappel, le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants de la Commune de proposer l'affectation d'un budget dédié au financement de projets d'investissement sur l'espace public ayant un intérêt général. Il est destiné à financer des projets ayant pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il favorise ainsi une implication concrète des citoyens dans la vie de la cité.

La liste des projets qui sera soumise au vote des habitants est établie en fonction des projets non retenus au budget annuel, des demandes formulées par les habitants au cours des visites « J'aime mon quartier », spontanément auprès des élus, des services ou de l'agent de citoyenneté.

Elle sera ensuite diffusée aux habitants chaque année après le vote du budget sur différents supports : Site de la ville, réseaux sociaux, Gravelines Magazine, Application Citoyenne etc... Les citoyens seront ensuite appelés à faire connaître leur choix.

Les projets proposés devront concerner l'amélioration d'un site, d'un quartier ou l'ensemble du territoire de la Commune de Gravelines.

Le budget annuel affecté pour chaque exercice sera confirmé avec le vote du budget par le Conseil Municipal.

Le vote sera ouvert uniquement aux foyers Gravelinois sans condition de nationalité.

1 vote sera autorisé par foyer en justifiant au préalable de son adresse.

Deux possibilités pour voter :

- via l'Application Citoyenne
- sur bulletin de vote mis à disposition dans différents lieux d'accueil de la Commune.

Le vote sera de type préférentiel. Les habitants auront la faculté de faire trois choix en les classant par ordre de préférence. Le premier choix obtiendra trois points, le deuxième choix deux points et le dernier choix un point.

A l'issue du vote sera constituée une liste des projets qui seront réalisés dans la limite de l'enveloppe allouée au budget participatif pour l'année considérée.

En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort, sera réalisé pour les départager.

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le résultat de la consultation.

Des habitants volontaires pourront participer à la mise en place des projets.

Pour la mise en œuvre des projets, la Commune sera maître d'ouvrage des travaux.

Une plaque signalant que l'équipement a été décidé dans le cadre du budget participatif sera apposée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement du budget participatif

La Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie associative » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, vous pouvez présenter les 2 autres points, s'il vous plait.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

**15. Contrat d'engagement « Animation Officielle » du Téléthon entre l'AMF
Téléthon et la Commune de Gravelines – Année 2024 :**

Madame Marylène BEAUSSART, expose au Conseil :

L'Association Française contre les Myopathies (AFM) organise, chaque année depuis 1987, une opération nationale de récolte de fonds, via la manifestation du Téléthon, dans le but de financer les projets de recherches sur les maladies génétiques neuromusculaires et de réduire le handicap qu'elles induisent. Cette opération nationale repose sur la mobilisation de la population aux travers de manifestations diverses organisées pour collecter des fonds sur les lieux où elles se déroulent.

La Ville de Gravelines propose d'accompagner l'organisation du Téléthon sur son territoire aux côtés de l'AFM.

Pour ce faire et afin de coordonner les initiatives en faveur de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat d'engagement « Animation Officielle » proposé chaque année par l'AFM, dans le cadre de l'organisation du Téléthon sur le territoire de Gravelines.

Ce contrat d'engagement fixe notamment les types de manifestations organisées sur le territoire communal ainsi que les modalités de versement par la Ville, des dons et recettes à l'AFM.

La Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie Associative » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

16. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2023 :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la convention passée avec l'Association ATOUTS VILLE qui gère le Fonds d'Actions Citoyennes et les termes de la délibération du 17 Juin 1998 qui prévoit que chaque année, un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan du Fonds d'Actions Citoyennes de l'année 2023, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie associative ».

Le bilan pour 2023 est donc présenté au Conseil Municipal.

Madame BEAUSSART : Pour information nous avons collecté 18 dossiers dont 17 pour la fête des voisins qui vraiment l'année dernière avait été très suivie et 1 dossier pour le réveillon solidaire. Cela a concerné 644 habitants pour une enveloppe de 7 000 € alloués. Les dépenses ont été de 3 532,40 € donc le solde de 3 467,60 € a été rendu au niveau d'Atouts Ville qui chapeaute le règlement. Le souhait pour 2024 est de revoir des dossiers pour un peu plus de manifestations et sorties familiales et pour rappel toute modalité est disponible sur l'application « Gravelines & Vous » ainsi qu'auprès de la Maison des Associations et du Citoyen.

Monsieur le Maire : Merci Mme BEAUSSART pour ces 3 délibérations, donc le budget participatif, c'est bien, il y a un certain nombre de projets qui ont été chiffrés. Il appartient aux habitants de décider par lequel nous commençons et puis ensuite d'en imaginer d'autres, l'idée c'est aussi qu'il y ait une imagination qui se mette en œuvre donc il faudra mettre beaucoup d'énergie dans le budget participatif, c'est un engagement de notre part et je suis heureux que nous puissions le mettre en œuvre. Adopté merci.

Monsieur le Maire : Christian DEVOS, vous avez une délibération.

D. SPORTS :

17. Remise de récompenses et de cadeaux aux participants des boucles de l'Aa :

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines organise chaque année avec la collaboration de l'association « Courir à Gravelines » et d'autres associations sportives, sa traditionnelle course pédestre « les Boucles de l'Aa » qui depuis 3 ans se déroule sur le site du PAarc des Rives de l'Aa.

Cette manifestation regroupe près de 2 000 participants et comporte plusieurs épreuves :

- des randonnées pédestres pour tout public le samedi,
- une épreuve « populaire » de 5 km en nature,
- une course « performance » de 10 km, à label régional
- de nombreux parcours pour les enfants le dimanche.

Un challenge des écoles est également mis en place et permet de réunir plus de 600 enfants scolarisés à Gravelines.

Cette manifestation exceptionnelle est un excellent moyen de mettre en valeur le patrimoine nature de notre Ville et du site du PAarc des Rives de l'Aa. C'est aussi l'occasion de valoriser la pratique du sport pour tous.

Aussi, afin de permettre aux participants, inscrits sur les différentes courses, de repartir avec un souvenir de la Commune de Gravelines, la Ville propose d'offrir un cadeau qui sera distribué à chaque coureur.

De plus, il est prévu de remettre aux coureurs classés sur les différentes épreuves chronométrées donnant lieu à un classement, des récompenses (cartes cadeaux, bons d'achat...).

Aussi, il est proposé d'autoriser la remise aux participants des boucles de l'Aa de cadeaux et de récompenses pour un montant total maximum de 16 000 euros.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr DEVOS, je vous donne un challenge, mes chers collègues, c'est que nous soyons nombreuses et nombreux pour ces parcours, alors il y a la course mais il y a aussi la marche donc chacune et chacun peut trouver, je pense, la distance qui lui va bien afin que nous soyons nombreux les élus lors des prochaines Boucles qui se dérouleront les 19 et 20 octobre, si vous pouvez faire une croix sur votre agenda, vous vous couchez tôt la veille... De manière à ce que nous puissions tous ensemble, n'est-ce pas Michèle, parcourir ces Boucles ou faire la marche à pieds puisqu'il y a également la marche à pieds si ma mémoire est bonne, le

samedi, combien de kms ? Voilà 6 kms à pieds, voilà... Cela devrait aller, 6 kms, c'est d'ici à Petit-Fort... Un peu moins d'ici à Petit-Fort cela fait 4kms... Aller/retour, bon cela dépend où à Petit-Fort... Bien donc voilà chers collègues je compte sur vous, l'engagement est pris.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Chapitre « Culture - Patrimoine - Relation extérieures », Mme KERCKHOF, vous avez 2 délibérations.

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :
18. Adhésion à l'Association « Phares de France » :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil Municipal :

La Ville de Gravelines a su relancer l'attractivité de son Phare (protégé par son inscription au titre des Monuments Historiques) à Petit-Fort-Philippe en mettant en place d'importants travaux de restauration de l'ensemble des extérieurs et intérieurs du bâtiment. Ces travaux ont permis au Phare de retrouver son apparence de 1932 et permettent une meilleure accessibilité pour le public.

Une nouvelle exposition dans l'ancien logement du gardien a également été conçue sous la direction scientifique d'un historien spécialiste du patrimoine côtier, Vincent Guigueno.

En 2023, la Ville de Gravelines s'est inscrite aux différents projets en lien avec l'événement national « Bicentenaire de la lentille de Fresnel ». Cet événement était coordonné par l'association « Phares de France » et a permis des échanges enrichissants avec ce réseau.

Le montant de la cotisation est fixé en fonction du nombre de visiteurs annuels du Phare, soit pour 2024 un montant estimé à 200 euros (montant pour une fréquentation de 5001 à 15000 visiteurs en 2023).

De manière à pouvoir continuer pleinement ce type de collaborations autour de la valorisation des Phares, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville adhère à l'association « Phares de France », dont l'objet principal est de « rassembler des compétences autour des phares et porter à la connaissance du public leurs savoirs et leurs techniques afin de préserver et valoriser leur mémoire matérielle et immatérielle, envisager l'avenir des phares, réfléchir à leur mise en valeur, à la législation, à leur gestion et échanger pour mettre en commun expérience et idées, regrouper des gestionnaires de phares. pour œuvrer à leur mise en réseau en France, en Europe et dans le monde, de façon à faire avancer la connaissance du public sur les phares par des rencontres, des expositions, des événements, des communications et avec tous les outils à sa disposition le permettant »

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnement » vote pour.**

19. Approbation du plan de gestion des 23 beffrois français inscrits sur la liste du patrimoine mondial :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle que le 15 Juillet 2005, l'UNESCO a inscrit 23 Beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme sur la liste du Patrimoine Mondial en extension de l'inscription de 32 Beffrois Belges en 1999. Pour la première fois, un ensemble de monuments emblématiques de la Région des Hauts-de-France étaient inscrits ensemble sur un bien du Patrimoine Mondial.

L'inscription par l'UNESCO du bien « Beffrois de Belgique et de France » implique la mise en œuvre d'un plan de gestion global du bien. L'association « Beffrois du Patrimoine Mondial » assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce plan de gestion avec les villes et l'Etat. Le plan de gestion se décline en 4 enjeux et 39 actions.

Les enjeux sont :

- Connaissance : améliorer la connaissance du bien, mettre en cohérence les niveaux de protection des Beffrois, améliorer la conservation du bien,
- Sensibilisation : intégrer les valeurs du Patrimoine Mondial dans le discours sur les Beffrois, permettre un accès physique et/ou virtuel pour tous les publics, organiser une mise en culture et en tourisme du bien, élaborer une offre de médiation,
- Aménagement et planification : maintenir et renforcer la qualité des zones tampon, prendre en compte le bien dans les documents d'urbanisme, prendre en compte la vue dans les projets d'aménagement, informer et échanger sur les projets au regard de la préservation du bien,
- Coopération et gouvernance : mettre en réseau le bien dans toutes ses composantes, gérer le bien de manière globale, structurer la coordination de la gouvernance de la partie française.

39 fiches actions ont ainsi été déclinées au regard de ces enjeux. Elles sont priorisées et temporisées dans un calendrier de 10 années.

L'association « Beffrois du Patrimoine Mondial » sollicite l'approbation de son plan de gestion par les communes propriétaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de gestion présenté par l'association « Beffrois du Patrimoine Mondial ».

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF de cette valorisation de notre patrimoine. Cela ne posera pas de problème, adopté à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « Petite enfance - Enfance et Jeunesse », Mme DEVOS, vous avez une délibération d'une dénomination d'un terrain de pétanque.

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

20. Dénomination du terrain de pétanque du parc des Hems de Saint Pol :

Madame Aurore DEVOS, expose au Conseil

Le Conseil Municipal Jeunes compte quatre commissions. Chacune d'elles, avec les adultes encadrants qui les accompagnent œuvre à différents projets. En 2020, les élus juniors de la commission Sport, avaient souhaité, suite à une visite de quartier, aménager un espace convivial au Parc des Hems de Saint Pol, là où leurs sont dédiés des arbres, symboles de leur engagement.

Un terrain de pétanque est alors sorti de terre. Un banc a également été installé au bord du parc. Les habitants disposent aujourd'hui d'un lieu pour se retrouver.

Georges MARCHYLLIE, dit « Ti Jo », membre bénévole de l'équipe encadrante en charge de la Commission Sport, est décédé le 7 juillet 2021, à l'âge de 64 ans. Il était à l'initiative de la création du terrain de pétanque.

En sa mémoire, il est proposé au Conseil Municipal, de nommer ce terrain de pétanque « Espace Tijo ».

A l'occasion du Printemps, les enfants du Conseil Municipal Jeunes, se verront attribuer leur arbre le week-end des 23 & 24 mars 2024. Aussi il est prévu d'inaugurer ce terrain « Espace Tijo » avec la pose d'une plaque.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DEVOS, nous inaugurerons ensemble ce terrain, c'est dimanche matin, c'est cela ? Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Monsieur DEFRUIT vous avez le bilan du FIJ.

21. Bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes – année 2023 :

Monsieur Raoul DEFRUIT, rappelle la convention passée avec l'Association Atouts Ville qui gère le Fonds d'Initiatives Jeunes et les termes de la délibération du 30 Novembre 1998 qui

prévoit que chaque année, un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes de l'année 2023, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de mémoire et Insertion professionnelle ».

Le bilan pour 2023 est donc présenté au Conseil Municipal.

Monsieur DEFRUIT : Le bilan, j'ai trouvé que c'était un peu petit, vous allez user vos yeux, moi aussi j'ai mis mes nouvelles lunettes... Le budget du FIJ c'est 13 000 €. Les montants versés ayant été de 12 874,60 €, avec cela les jeunes ont pu bénéficier, j'ai agrandi tout cela, alors au niveau du PSC1, avec notre ami Cédric il y a 20 jeunes qui en ont bénéficié car au lieu de donner 45 €, les jeunes ne mettent que 10 €, le reste c'est le FIJ qui le prend en charge, le FIJ donc la municipalité. Le BAFA (base) on en a eu 24 en 2023, et cela représente une aide de 3 229 € sachant qu'on met 40 % du montant du prix du BAFA au niveau de la base. Le BAFA (approfondissement), on en a eu 2 pour 175 € car là on met 20 % parce que normalement ils ont fait un stage pratique et cela leur a ramené un peu d'argent. Les départs en vacances, il y en a 6 qui en ont bénéficié. Au niveau des études, je vais dire les endroits où ils sont partis, ils font des stages à l'étranger, en humanitaire aussi. Au niveau des projets sportifs, on a eu la nécessité d'aider 4 jeunes qui partaient aux Championnats de France et ce n'était pas prévu donc il fallait leur donner un coup de main. Les voyages scolaires, il y en a eu 3 qui ont participé. Et un soutien à l'ANACEJ, on a un représentant à l'ANACEJ et on lui rembourse ses frais de déplacement. L'ANACEJ : c'est l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. C'est comme Léanna l'a fait à une époque et c'est elle qui suit le programme, c'est très bien. Alors les jeunes sont allés en Angleterre, Canada, Croatie, Ecosse, Espagne, France, Antilles, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Sénégal, Slovaquie, Suède aussi, en Amérique... La politique de la ville c'est que les jeunes puissent aller à l'étranger, quand ils font des stages, ils sont bien contents d'avoir une aide du FIJ, voilà chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEFRUIT j'observe que les crédits sont consommés. Total restant : 26,50 € !

Monsieur DEFRUIT : S'il en reste encore, on peut trouver...

Monsieur le Maire : Voilà ça tourne c'est bien ces jeunes garderont plus tard l'image que la ville de Gravelines leur a donné à un moment donné l'impulsion de passer le permis, de passer le BAFA, de pouvoir faire des études je l'espère... Si nos jeunes réussissent bien, je pense que de manière générale, on a quand même beaucoup de jeunes qui font des bonnes choses, il faut les valoriser. On s'attarde parfois sur les quelques actes ici ou là, mais globalement on a quand même un enthousiasme chez les jeunes très important et je constate que c'est quand même très marqué à Gravelines. On ne s'en rend plus compte parce qu'on n'est plus forcément dans d'autres espaces, dans d'autres villes mais quand on regarde bien les choses il y a quand même un engagement très significatif de la jeunesse ici à Gravelines. C'est aussi lié à tout ce qu'on met en place et à l'investissement de vous tous. Merci Raoul.

Monsieur le Maire : Chapitre « Cadre de vie – environnement » Laurent NOTEBAERT, vous avez une délibération.

G. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

22. Convention relative au traitement et à la valorisation des déchets liés aux activités des communes situées sur le territoire communautaire :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine de Dunkerque propose une offre de services en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets pouvant s'adresser aux communes mais également aux ménages, aux établissements publics et autres associations du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque met à disposition de ses communes membres ses installations de traitement, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

La Communauté Urbaine de Dunkerque propose la signature d'une convention qui détaille les différentes prestations gratuites ou payantes proposées par le service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté Urbaine de Dunkerque. La convention a pour objet de :

- Définir les modalités et conditions selon lesquelles la CUD accepte de prendre en charge, en vue de leur traitement, les déchets issus de l'activité des services de la commune ;
- Définir les modalités et conditions de prestations de service aux communes.

Dans un souci de maintien de l'équilibre économique du service public, d'optimisation des outils et de solidarité communautaire, une grille tarifaire, est annexée à cette convention et sera révisée annuellement par le Conseil Communautaire de la CUD.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NOTEBAERT, je pense qu'il n'y aura pas de souci sur cette délibération et je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Vous en avez une 2^{ème} sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

H. AMENAGEMENT – TRAVAUX :

23. Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) :

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023,

Vu le registre de concertation dédié,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil Municipal que la loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, a institué dans son article 15 la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), dont l'initiative est confiée aux communes.

Conformément aux dispositions de cette loi, le Conseil Municipal, réuni le 19 décembre 2023, a délibéré sur les modalités de concertation auprès de la population. L'ouverture d'un registre le 15 janvier 2024 a permis le recueil de l'avis de la population jusqu'au 30 janvier 2024. Les éléments cartographiques ont été publiés sur le site internet et l'application de la commune pendant toute la durée de la concertation.

Aucun avis n'a été formulé pendant la concertation publique ; aussi les différentes cartes présentées n'ont pas évolué. Les zonages définitifs, annexés à cette délibération, constituent donc les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal de Gravelines.

Les Commissions Extra-Municipales « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Travaux, Aménagement et Accessibilité » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NOTEBAERT pour ces 2 délibérations.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Monsieur WADOUX, vous avez 3 délibérations.

I. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

24. Vente à Mr DEBLOCK et Mme SOUDAN – Parcelle AB n°1106 :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

A l'occasion des démarches de vente de l'immeuble sis 17 rue des Frères Lumières appartenant alors à Monsieur et Madame FOURCROY, il est apparu qu'une partie de l'allée, constituée de la parcelle cadastrée section AB n°1106 (ex AB n°1097p), appartient à la Commune.

Dans un souci de régularisation, la Commune entend céder cette emprise aux acquéreurs de la maison.

Par acte en date du 31 janvier 2024, Monsieur DEBLOCK et Madame SOUDAN ont acquis l'immeuble sis 17 rue des Frères Lumières.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 30 novembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite emprise de terrain, cadastrée section AB n°1106, d'une superficie de 52 m², à Monsieur DEBLOCK et Madame SOUDAN, moyennant le prix de 750 euros.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

***** q

25. Vente au groupe Invest Immo – Parcelle AX n°289p :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Le groupe Invest Immo, représenté par Monsieur LORNIER, porte un projet immobilier de 22 logements collectifs sur la parcelle cadastrée section AX n°1 sise Quai de la Batellerie.

Pour accompagner ledit projet, la Commune a été sollicitée pour la cession d'une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n°289, d'une superficie d'environ 233 m², lui appartenant.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 12 décembre 2023.

Par courrier en date du 19 décembre 2023, Monsieur LORNIER, représentant Invest Immo, a fait part de son accord pour l'achat de ladite emprise moyennant le prix de **21 275 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder, à Invest Immo, une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n° 289 moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

26. Bail emphytéotique – Habitat du Nord – 22 rue Carnot – Avenant n°1 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Par acte en date du 13 avril 2007, la Commune de Gravelines a consenti un bail emphytéotique à Habitat du Nord sur l'immeuble sis 22 rue Carnot à Gravelines.

Aux termes de cet acte, Habitat du Nord s'est engagé à aménager, en rez-de-chaussée, une cellule Alzheimer, et à l'étage, 5 logements.

Dans le cadre de ce projet, un bail a été conclu entre Habitat du Nord et le CCAS pour la cellule du rez-de-chaussée. Le bail ayant été récemment résilié, Habitat du Nord sollicite l'accord de la Commune pour modifier la destination du rez-de-chaussée et ainsi transformer la cellule en logement.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter cette demande et ainsi approuver la signature d'un avenant au bail emphytéotique actant le changement de destination du rez-de-chaussée.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur WADOUX pour ces 3 délibérations, c'est très dynamique sur le plan des affaires foncières à Gravelines. Il ne se passe pas une journée sans qu'une grande société ou PME demande à me voir pour tel ou tel projet de construction, de réalisation etc... Donc il y a un dynamisme conséquent mais après le foncier n'est pas extensible, mais il faut regarder car on s'aperçoit qu'il y a quand même parfois du foncier qui n'est pas utilisé et qui pourrait l'être donc c'est tout le travail que nous avons à faire. On a construit à une certaine époque en s'étalant énormément, maintenant il faut essayer de rationaliser un peu les choses sans non plus voilà... Il faut garder de l'aération quand même mais il y a matière à trouver un juste milieu. On a des choses qui sont identifiées, on a 1 000 logements en préparation mais il y a d'autres possibilités encore de diversification et d'accueil d'équipements complémentaires. Merci Monsieur WADOUX.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Madame BLEUEZ, pour nos étudiants en médecine, vous allez les loger maintenant, si j'ai bien compris... Quel dévouement...

J. ACTION SOCIALE :

27. Mise à disposition de logements pour les étudiants en médecine :

Madame Josée BLEUEZ, rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la Ville de Gravelines en faveur de la politique santé depuis 2013, afin de lutter contre la désertification médicale.

Rappelle que par arrêté, publié le 26 avril 2022, relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins

concernant la profession de médecin en Hauts-de-France, le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France a placé la Commune de Gravelines en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), rendant son territoire éligible aux aides à l'installation et au maintien des médecins généralistes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1511-8, D.1511-52, prévoit en parallèle un ensemble de mesures pouvant être mises en œuvre par les communes placées dans ces zones au sein desquelles est ainsi constaté un déficit en termes d'offre de soins, afin de lutter contre les déserts médicaux.

Rappelle qu'en ce sens, le Conseil a adopté une délibération cadre le 29 juin 2022 par laquelle il a décidé de faire de la santé une politique prioritaire et définit un plan d'action afin de renforcer l'attractivité médicale de Gravelines.

Une délibération a été adoptée par le Conseil le 16 décembre 2022 portant sur la mise en œuvre, à compter du 1^{er} mars 2023, d'un dispositif de mise à disposition d'un logement au bénéfice des étudiants en médecine et des médecins remplaçants. Situé au n°51 de la Résidence Autonomie du Béguinage, ce studio meublé est mis gratuitement à leur disposition pendant toute la durée de leur stage ou de leur remplacement.

Au regard de la réforme du Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine Générale, notamment de la 10^{ème} année d'études et de la volonté des médecins Maîtres de Stage Universitaires exerçant sur la commune d'accueillir en stage des étudiants en médecine, il est aujourd'hui proposé au Conseil de développer la mise en œuvre du dispositif de mise à disposition de logements au bénéfice des étudiants en médecine et des médecins remplaçants, en aménageant de nouveaux immeubles dont la ville est propriétaire.

Ce dispositif s'adresse à tout étudiant en médecine réalisant son stage chez un médecin généraliste exerçant sur le territoire de la commune. Le logement sera mis à disposition gratuitement à leur disposition pendant toute la durée de leur stage.

Il est également ouvert aux médecins réalisant un remplacement chez un médecin généraliste de la commune pour la durée du remplacement et dans les mêmes conditions.

Toute demande de mise à disposition du logement en faveur d'un étudiant en médecine sera soumise à validation de la Ville de Gravelines et donnera lieu à l'établissement d'une convention de mise à disposition conclue à titre gratuit entre la Commune et l'étudiant, ou du médecin remplaçant, déterminant les modalités de l'occupation.

Les demandes seront étudiées par la ville par ordre chronologique et dans la limite de la disponibilité des logements.

Monsieur le Maire : Merci Mme BLEUEZ c'est un atout supplémentaire dans notre panoplie pour accueillir les médecins : création de logements étudiants, bourse d'engagement, prime d'exercice forfaitaire, dispositif tremplin, prime d'installation voilà... Après je suis disposé, s'il y a des couples qui veulent se marier, je veux bien les marier, on peut aller au-delà, peut-être une place pour le carnaval, non mais... La liste est longue Mme BLEUEZ de ce que nous pouvons faire

Monsieur BOONEFAES : Une cabine de plage...

Monsieur le Maire : Oui je sais que vous êtes spécialisé, Mr BOONEFAES...

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Allez on continue, et là on rentre dans les « Affaires budgétaires et financières », Mr VEYER avec l'esprit de synthèse qui vous caractérise.

Monsieur VEYER : On va essayer, Monsieur le Maire.

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

28. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

Chaque élu ayant été amené à exposer son point de vue, le Conseil Municipal déclare que ce Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Monsieur VEYER : La croissance mondiale devrait se maintenir à 3.1% en 2024. L'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer d'un taux estimé à 6.8% en 2023 (moyenne annuelle) à 5.8% en 2024. Ces prévisions restent toutefois incertaines sur fonds de chocs géopolitiques et météorologiques qui jouent sur la volatilité à la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie et du transport (le conflit à Gaza et en Israël, la poursuite de la guerre en Ukraine, les événements climatiques extrêmes). L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître. La croissance serait de +1.4%, tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit donc dans un contexte macroéconomique mondial où le recul de l'inflation et la stabilité de la croissance ouvrent la voie à un atterrissage en douceur. Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2024.

Je vais juste vous citer les différents items puisque je sais que c'est votre livre de chevet :

- Faire face à l'urgence écologique
- Garantir la souveraineté de la France dans tous les domaines
- Investir dans l'éducation et la formation des jeunes
- Soutenir les français

Concernant les collectivités territoriales cette loi de finances prévoit de donner des moyens pour les collectivités territoriales et pour l'aménagement du territoire :

Dotations et péréquation

- DGF 2024 : hausses des différentes composantes de +320 M€

- Dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL/DETR/DPV et DSID) : enveloppe de 2 milliards d'euros.
- Fonds verts : enveloppe de 2.5 milliards d'euros.
- FCTVA : 7 milliards de crédits ouverts, avec intégration dans l'assiette des dépenses éligibles, des dépenses d'aménagement de terrain à partir de 2024.
- Réduction de la DCRTP : -14 M€ pour les communes et EPCI.
- FPIC : montant figé depuis 2016.

Analyse rétrospective 2014 – 2022 :

Évolution 2014-2022 des recettes de fonctionnement : +4.72% ou +2 786 351 €.

Au fil des années et au gré des réformes fiscales nationales et locales avec le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, nous constatons que la dynamique des recettes s'essouffle. Je rappelle également que les taux d'imposition restent inchangés depuis 200. Dès 2021, la commune perd son pouvoir de taux sur la THRP et sur la moitié des impôts industriels.

La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est chaque année à la baisse depuis 2015 :

- Sur la période 2014-2022, l'enveloppe de la DSC a diminué de 33% soit -1 923 332 € en intégrant la déduction du FPIC depuis 2017
- L'Attribution de Compensation (AC) historique est stabilisée à hauteur de 31 836 230 € depuis 2018, année du transfert de la compétence tourisme vers l'EPCI. Mais depuis 2021 et le nouveau PFFS, l'AC historique est désormais diminuée d'1/3 du gain de fiscalité de la commune (année de référence 2020) soit une baisse de 506 310 € en 2022.

Depuis la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, notre DGF est nulle et nous subissons un prélèvement pérennisé sur notre fiscalité à hauteur de 1 544 369 €. La diminution des dotations et participations de l'État est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de 772 409 € en 2014 à 0 € depuis 2015 (-100%). Pour conclure sur les recettes de fonctionnement sur la période 2014-2022, il est important de mentionner que la seule dynamique pour la commune de Gravelines reste l'évolution des bases d'imposition liées à de nouvelles implantations dans l'espoir que la moitié de ces nouvelles bases restent compensées sous forme d'allocations compensatrices.

Évolution 2014-2022 des dépenses de fonctionnement : +0.94% ou +512 703 €

Des charges à caractère général plus que maîtrisées :

- Le chapitre 011 a diminué de 2% entre 2014 et 2022.
- Hors budget « gaz/électricité », l'évolution 2014-2022 des charges à caractère général est de -8.97% ou -757 183 € ce qui démontre une maîtrise des dépenses courantes sans modifier la qualité du service proposé à la population.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de **6.55%** ou **-1 914 177 €** entre 2014 et 2022.

L'état de la dette communale : pour rappel, sur la période 2000-2022, l'encours de la dette a diminué de 28.132 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 59.62%.

L'épargne brute (évolution 2014 à 2022) a bondi de + 26 % et l'épargne nette à + 128 %.

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2022, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

Les recettes réelles d'investissement

Sur le CA 2022 elles s'établissent à 4 056 589 €

Sur le 2d semestre 2022, face à l'envolée des taux bancaires, la commune a fait le choix de ne pas lever d'emprunt mais de puiser sur son fonds de roulement pour financer ses dépenses d'investissement (le fonds de roulement était de 8.8 M€ au 1er/01/22 et de 6.7 M€ en clôture d'exercice).

L'autofinancement 2022 représente 86% des recettes d'investissement contre 45% en 2014.

Les dépenses d'investissement

Malgré le contexte et ce que je viens de vous dire : la Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2014-2022 soit en moyenne 5.6 millions d'€/an.

Les orientations pour 2024

Notre budget 2024 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissions avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, notre commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'Habitation dont la suppression totale est actée depuis 2023 pour les résidences principales, mais elle perd également son pouvoir de taux sur la moitié des impôts locaux industriels, c'est-à-dire sur une base imposable de 31 M€ soit un impôt à hauteur de 15 M€ que la commune perçoit désormais sous forme d'une allocation compensatrice. Certes l'État s'est engagé à compenser la dynamique des bases par référence au taux de 2020 pour les impôts locaux industriels mais sans s'engager sur une pérennisation du mécanisme.

Pour 2024, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur :

- **Une progression de +3.82% des valeurs locatives cadastrales 2023** soit +237 K€ par rapport au BP 2023 après déduction du coefficient correcteur « coco » estimé à 11.5 M€ ;
- **Des allocations compensatrices en hausse de +660 K€ par rapport au BP 2023** suite à la revalorisation des bases 2023 (+3.82%) ;
- **Une baisse de la DSC de 166 K€ par rapport au BP 2023 et une baisse de l'AC de 270 K€ par rapport au BP 2023. Le prélèvement 2024 au titre du gain de fiscalité sera de 1.252 M€ sur l'AC historique** (pour rappel, 159 K€ au titre du gain 2021, 347 K€ au titre du gain 2022, 516 K€ au titre du gain 2023 et 230 K€ au titre du gain de fiscalité 2024).

Évolution BP 2023 à BP 2024 des recettes de fonctionnement : +0.86% ou +525 519 €

Cette projection financière confirme pour 2024 une augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition communales.

Prospective 2023 - 2024 des charges de fonctionnement :

Évolution BP 2023 à BP 2024 des dépenses de fonctionnement : +2.56% ou +1 463 229 €

Sur la période 2014-2024, « hors masse salariale », la commune affiche une stabilisation de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de +48 K€ ou +0.17%.

Perspectives d'évolution du chapitre 011

Notre objectif pour 2024 est de maintenir le même niveau de prestations à la population tout en absorbant des hausses imposées et circonstanciées ainsi qu'une inflation moyenne des prix autour de 2.5%.

De BP 2023 à BP 2024, le chapitre 011 augmente de 8.61% ou +1 010 425 €. On peut citer :

- Les cotisations d'assurance qui explosent de +226 200 € de BP à BP

Les conséquences non négligeables du sinistre de Sportica :

- Des honoraires (suivi juridique des sinistres) qui sont estimés à +30 000 € de BP à BP,
- La réouverture de la piscine municipale (analyse des eaux, achat de petits matériels, vérification du matériel...) soit 28 000 € à inscrire en 2024,
- Le gardiennage de la base nautique suite à sa réouverture sur la période hivernale afin d'y accueillir les joueurs du BCM, +34 000 € de BP à BP,
- Le gardiennage du site de SPORTICA pour 91 000 €,
- L'aménagement de la Ferme Decaestecker pour y reloger l'association sportive de musculation suite au sinistre, travaux en régie estimés à 40 000 €,
- La location de modulaires et l'achat de matériel pour la sécurisation du site de Sportica...

Alors que la consommation 2023 en « gaz et électricité » avait été estimée à 2.7 M€, le BP 2024 présente un budget « fluides » qui sera supérieur aux 3 millions d'euros puisque nous avons réouvert la piscine et dû réouvrir certains bâtiments.

Perspectives d'évolution du chapitre 65

Avec le changement de nomenclature comptable au 1er janvier 2024, la plupart des charges exceptionnelles basculent du chapitre « 67-charges exceptionnelles » vers le chapitre « 65 autres charges de gestion courante ».

De BP à BP, la hausse du chapitre 65 est de 3.203 M€ soit +37.85% dont :

- +2.460 M€ pour la RGESL,
- +190 K€ pour des subventions exceptionnelles avec notamment une subvention à l'USG musculation dont tout le matériel a été détruit lors de l'incendie de Sportica ;
- +520 K€ pour l'ensemble des subventions aux satellites, grosses associations, associations sportives, partenaires (AGUR, CPIE) et petites associations

De BP à BP, le chapitre 67 diminue de 99.98% ou -4 100 500 € du fait du transfert des dépenses vers le chapitre 65. Globalement, si l'on additionne le chapitre 65 au chapitre 67, nous constatons une baisse de 898 K€ de BP à BP.

Perspectives d'évolution du chapitre 014 – atténuation de produits :

Au total, sur la période 2013-2024, les prélèvements sur la fiscalité représentent la somme considérable de 61.111 M€. C'est-à-dire que nous avons donné 61 millions à l'Etat, ils nous ont ponctionnés, certaines communes reçoivent des dotations, nous, nous sommes ponctionnés.

La commune vous présente donc un budget prévisionnel 2024 en hausse pour ses dépenses de fonctionnement (+2.56%) et en hausse pour ses recettes (+0.86%) ce qui amoindrit mécaniquement ses capacités d'autofinancement.

Perspectives d'évolution de l'Epargne Brute et l'Epargne nette :

Les perspectives d'épargne brute au BP 2024 sont estimées à 3 millions d'euros et l'épargne nette à 900 000 €.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont en recul de 2 millions d'euros de BP à BP et s'établissent à 9 103 000 € pour le BP 2024.

Les subventions d'investissement :

Les subventions inscrites au BP 2024 concernent notamment la Cadette pour 153 900 € (donc la cuisine centrale)

Les cessions :

Les cessions sont estimées à 2 776 709 € avec principalement la cession du réseau câblé pour 2 500 000 €.

Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de 6 955 567 €

Perspectives d'évolution de la dette communale

La perspective de la dette communale s'établira au 31 décembre 2024 à 19 225 454 €. Il est prévu de lever un emprunt de 2 500 000 € sur cette année.

Les Ressources Humaines

La répartition des agents de la Ville de Gravelines au 31 décembre 2023 s'élevait à 659 agents dont 547 ETP. Les agents travaillent 38 h 20 à Gravelines, la collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale, les effectifs devraient donc légèrement augmenter en nombre et en ETP sur l'année 2024. L'orientation budgétaire pour le BP 2024 est fixée à 29 461 426 €, soit +5,22% ou +1 460 946 € par rapport au BP 2023. Cette augmentation est liée principalement aux impacts des décisions gouvernementales au cours des années 2022 et 2023 et qui ont impacté en année pleine en 2024. Pour rappel, l'année 2022 a été marquée par une hausse de la valeur du point d'indice de + 3,5%, l'année 2023, par une hausse sur le même élément de +1,5% et enfin la valeur du point d'indice a augmenté de 5 points pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024.

Voilà mes chers collègues de façon très synthétique le ROB 2024 qui servira de base pour établir notre budget qui sera voté le 11 avril prochain. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Julien VEYER pour cet exposé précis et exhaustif, on a passé beaucoup de temps déjà pour arriver à ce travail-là. Je dirais de manière un peu triviale, moins on a d'argent, plus on compte !... Et donc là, l'attitude que nous avons collectivement, c'est ce qui est annoncé nationalement c'est-à-dire le déclassement de la note de la France qui est en suspens. Et donc déclassement de la note de la France qui amène donc le Gouvernement à revenir sur la loi de finances 2024 avec les réductions qui ont été annoncées par le Ministre de l'Economie et des Finances qui ne me surprennent pas parce qu'à un moment donné, quand vous supprimez des recettes, vous êtes rattrapés, enfin je veux dire... Il ne faut pas avoir fait HEC pour comprendre cela... La suppression des impôts, Julien VEYER a insisté sur la taxe foncière. Pour vous donner un exemple concret la centrale nucléaire avant payait 100 millions de fiscalité tout compris, ils sont passés avec la réforme à 80 millions. Les 20 millions que la centrale nucléaire ne paye plus, les collectivités qui recevaient les ont toujours, nous compris, par contre, c'est l'Etat qui le compense. Il compense les 20 millions que la centrale ne paye plus. Il compense comment ? Recours à la dette. Le débat sur la taxe d'habitation, on est tous content de ne plus payer de taxe d'habitation, 15 milliards par an fois 10 ans de Gouvernement d'Emmanuel MACRON cela fait 150 milliards. On est déjà à 3 000 milliards de dette et je pourrai continuer la liste comme cela beaucoup... Il n'y a pas eu non plus d'imposition sur les bénéfiques exceptionnels, une belle compagnie j'en suis fier CMA CGM sur 6 mois, bénéfice net après impôts :13 milliards. Le montant de toute la taxe d'habitation perçu au niveau national. Est-ce qu'il est normal aussi que sur une commune comme Gravelines il n'y ait que les propriétaires, entre guillemets, qui contribuent au fonctionnement du budget communal. À un moment donné cela posera problème. Je ne dis pas que la taxe d'habitation ne devait pas être réformée mais je pense que sur une commune quelle que soit sa taille il faut que chacun contribue proportionnellement à ses revenus, c'est du bon sens quand même. Donc la taxe d'habitation, 50 % de la taxe foncière, pas d'impôts sur les bénéfiques exceptionnels, records... Je pourrais continuer aussi la CVAE aussi au niveau des entreprises enfin, au bout d'un moment, vous êtes rattrapés... Les intérêts et là, le problème qu'ils vont avoir et qu'on va avoir parce qu'on est tous dedans au bout du bout, c'est les intérêts de la dette parce que les taux d'intérêt de la dette vont augmenter et donc à un moment donné l'impôt sur le revenu ne satisfait même pas rien que le budget de l'éducation nationale... Donc en termes de stratégie budgétaire, encore une fois, on ne fait pas trop de politique nationale ici, on est entre nous tout cela, mais quand même à un moment donné on est quand même obligé de regarder les comptes. À un moment donné, on ne peut pas dire aux collectivités locales qui font des efforts quand même : « c'est à vous de vous serrer la ceinture » parce que c'est un peu cela qui est dit, d'ailleurs le Président des Maires de France a manifesté son mécontentement à juste titre. Il faut revoir un certain nombre de choses, que l'Etat se concentre sur des compétences clés : l'éducation, la santé, la sécurité, la justice et il faut que les Régions prennent toute leur place sur l'économie. Il faut arrêter de contrôler au niveau des collectivités parce qu'il manque une virgule ou qu'on n'a pas fait le recrutement au sens statutaire qui va bien, il y a 2 ou 3 agents qui vont vérifier les actes et j'en passe et des meilleures donc à un moment donné il faut quand même faire confiance aux collectivités locales et à ceux qui les administrent... Enfin, voilà je ne veux pas être trop long mais franchement c'est assez inquiétant parce que nous on a des engagements à honorer, on ne peut pas comme cela avancer un pied, reculer d'un autre etc... Pour autant nous avançons et nous le démontrons par cette dernière délibération dont nous avons déjà débattu mes chers collègues car nous ne savons pas quand nous allons retrouver notre Sportica Nouvelle Génération donc quand on ne sait pas, on anticipe... C'est ce que nous faisons.

Monsieur le Maire : On a beaucoup travaillé toutes et tous sur des scénarios et encore une fois je remercie toutes celles et ceux qui nous accueillent, qui vont, je l'espère encore pouvoir nous accueillir quelques temps mais il nous faut imaginer la suite sans savoir quand nous allons pouvoir reconstruire « en dur » si je puis dire, et nous le faisons aussi pour les salariés de Sportica car si nous arrivons à faire cet équipement d'espace événementiel polyvalent sur le site du PAarc, c'est aussi et surtout pour pouvoir accueillir quelques salariés de Sportica qui pourraient être reconvertis pour gérer cet espace. C'est pour accueillir des événements que nous ne pouvons pas tous accueillir à l'Arsenal et pour que la participation des Gravelinois au QG du BCM se concrétise par une présence de match sur la commune. Alors il y a la question des délais. On a regardé j'ai même eu la Ministre des Sports 2 fois au téléphone avec son directeur de cabinet pour lui demander : est-ce qu'on ne peut pas avoir un régime dérogatoire comme Notre Dame ? Parce que finalement Sportica c'est un peu Notre Dame à nous... ou les Jeux Olympiques... Alors ces 2 sujets ont bénéficié de lois spécifiques, il faut le savoir, il y a eu des lois qui sont passées et qui ont enlevé les délais... Donc on bénéficie d'une procédure d'urgence mais qui ne fait gagner que quelques semaines... Donc on a regardé avec les services entre nous, enfin on a vraiment retourné le problème dans tous les sens... On y a passé pas mal de temps sans savoir effectivement quand est ce qu'on pourra vraiment bénéficier d'une salle « en dur », on s'est dit « il faut quand même qu'on anticipe un plan B » si je puis dire... Mon cher Christian, tu es concerné à plus d'un titre, et on s'est dit que nous allons donc lancer, on a regardé aussi ce qui se faisait : des structures de type gonflable. Alors, c'est vrai que quand on dit gonflable, on s'imagine avec une aiguille... Bon c'est autre chose que du gonflable qui peut être transpercé par une aiguille, donc prenez votre temps, allez voir sur les sites, cela existe beaucoup dans le monde entier. C'est vrai que ce n'est peut-être pas trop encore en France même si on me dit qu'à Dunkerque une structure de ce type va être construite prochainement. Donc nous nous lançons, on verra l'atterrissage sur le plan financier, on verra l'atterrissage sur le plan du calendrier que nous allons essayer de compresser le plus possible mais si tout va bien peut-être que d'ici 2 saisons... 2 saisons encore mon cher Christian, il faut qu'on tienne, d'ici 2 saisons nous aurons cette structure. S'il n'y avait pas les problèmes administratifs, pour la saison prochaine, ce serait fait... C'est uniquement le fait que nous ayons des problèmes, enfin un calendrier administratif à tenir qui nous amène à 2 ans et non pas à 6 mois parce que la structure pourrait être faite en 6 mois... Bon, c'est un peu plus compliqué que de gonfler un pneumatique, mais vous imaginez tout ce qui se fait maintenant. Cela pourrait être fait en 6 mois mais il n'y a pas de mesure d'urgence donc le site vous le connaissez, c'est la plateforme du cirque du PAarc. Le PAarc, je vous ai tout à l'heure dit que l'hôtel va arriver, que le camping va arriver c'est sympa tout cela, cela forme un tout. Je vois Karine qui se réjouit de voir arriver les coureurs dans ce dôme puisque c'est l'expression qu'il faut utiliser... Et les entreprises comme le dit aussi Alain... Donc on se lance, on va essayer de rythmer cela. Ce qui fait plaisir c'est qu'il y a des gens motivés, vous savez des gens même extérieurs à Gravelines, même des entreprises qui ont passé du temps bénévolement je tiens à le dire et les en remercier pour regarder... Ce qui nous arrive, finalement, chez certains, du moins, provoque un élan de solidarité réelle, voilà... Le mot réel est important dans la vie donc solidarité réelle. Donc je vous propose cette délibération. Mon cher Christian, je voudrais te passer la parole parce que c'est toi qui nages dans tout cela, si tu veux dire quelques mots ?

Monsieur DEVOS : Quelques mots ou le rapport ? Si vous voulez que je rapporte, je rapporte...

Monsieur le Maire : Le rapport on va considérer qu'il est fait...

Monsieur DEVOS : Voilà... Effectivement, on a souvent discuté sur l'avenir de nos activités diverses et sportives et puis des événements que l'on devait continuer à développer sur le Gravelinois parce qu'il est important, on ne se remémore pas ou bien on ne va pas gratter, mais Sportica c'était un ensemble extraordinaire. Sportica permettait une adhésion de nombreux sportifs, de nombreuses convivialités, de nombreux jeunes qui gravitaient chaque jour et chaque semaine et chaque mois dans Sportica. Donc il fallait qu'on trouve rapidement des solutions, on en a parlé précédemment. Là il reste une activité qui est relativement conséquente puisque je parle du basket particulièrement, mais on est déplacé régulièrement, on est bien accueilli, il ne faut pas l'oublier. On a été bien accueilli partout, on devra encore l'être certainement, ce que vous disiez il y a quelques minutes, Monsieur RINGOT c'est sur une vingtaine de mois avant de pouvoir espérer autre chose. On ne pourra pas s'éterniser en étant « trimbalé » comme cela, ce n'est pas que le sport c'est aussi toutes les activités diverses qui graviteront autour de ces manifestations qu'on a l'habitude de développer et ce que vous proposez là ce soir en ayant une conception tout à fait originale sur le PAarc, ce serait un avantage pour l'ensemble des Gravelinois et alentours puisqu'on peut parler aussi de toutes les personnes qui viennent régulièrement chaque semaine à la fois au PAarc, à la fois au sport en général et ces activités là permettront dans un avenir relativement proche de trouver une solution aux petits problèmes que nous rencontrons depuis quelques mois. Voilà je voulais être synthétique mais soyons confiants sur les propositions qui ont été faites. Le coût qui n'est pas... Qui est moins élevé que ce que nous pouvions entrevoir précédemment, cela pourrait devenir intéressant alors souhaitons que la Ministre des Sports et l'ensemble du Gouvernement rétrécissent le temps de latence et que l'on pourra ensemble aller...

Monsieur le Maire : Oui... Cela c'est moins sûr mais ! ...

Monsieur DEVOS : Aller au PAarc...

Monsieur le Maire : Merci mon cher Christian DEVOS. Je crois que nous arrivons au terme de notre conseil. Sur la capacité, me disait, Alain BOONEFAES ? Donc on a pris d'abord 3 000 (tranche ferme) et 4 000 (tranche conditionnelle). Oui, oui, il y a des enjeux financiers bien évidemment, plus il y a de places, plus il y a de recettes et plus le club se porte bien et moins nous sommes sollicités, en résumé.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

➤ Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – construction d'un espace événementiel polyvalent sur le site du PAarc de l'Aa :

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au Conseil Municipal l'incendie de Sportica en date du 25 décembre 2023 qui a rendu complètement inexploitable l'équipement sportif et de loisirs, notamment sa salle de basket, sa piscine et son plateau multisport.

Dans l'attente de la reconstruction du « nouveau Sportica », il est envisagé la construction d'un espace événementiel polyvalent de type structure gonflable sur le site du PAarc de l'Aa. Cet équipement permettrait :

- d'une part, de reclasser une partie des 60 salariés de Sportica aujourd'hui privés d'équipement ;
- d'autre part, d'y réaliser les manifestations auparavant organisées à Sportica, telles le repas des aînés, le forum de l'emploi, le salon de l'oiseau, Sporticaland... ;

- enfin, de permettre au BCM, équipe professionnelle de basket, de retrouver des conditions optimales pour jouer ses matchs à domicile avec une jauge de capacité d'accueil suffisante.

C'est dans ce cadre que la Ville de Gravelines envisage de lancer une consultation par voie de concours pour la construction d'un espace évènementiel polyvalent de type structure gonflable selon le programme suivant : construction / aménagement :

- d'une salle dotée de gradins de 3000 places (+ 1000 en option), incluant le mobilier et les équipements nécessaires à son bon fonctionnement ;
- de bureaux administratifs avec accueil, salle de réunion et sanitaires ;
- de locaux sportifs ;
- de plusieurs blocs de vestiaires / douches / sanitaires ;
- d'une zone presse / média comprenant une salle de conférence de presse ;
- d'espaces réceptifs comprenant notamment un salon cloisonnable, un office traiteur, des sanitaires, une buvette, une billetterie ;
- des locaux techniques et de stockage (atelier, poubelles, dépôt de matériel).

Le montant prévisionnel des travaux est de 6 500 000 € HT (valeur mars 2024).

Compte tenu du montant envisagé et en application des articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants du code de la commande publique, **il est proposé que la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit effectuée sur la base d'un concours restreint.**

Dans le cadre de cette procédure, **il est proposé, après sélection d'admettre trois candidats maximum à concourir.** Ils seront ensuite invités à remettre un projet de niveau « esquisse + ».

En application des dispositions des articles R.2162-19 à R.2162-21 et R.2172-4 du code de la commande publique, les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront d'une prime afin de les indemniser du travail effectué.

Il est proposé de **fixer le montant de cette prime de concours à 28 000 € HT** par candidat retenu. Il est précisé qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours. Enfin, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime versée au candidat retenu.

Le concours de maîtrise d'œuvre nécessite la constitution d'un jury conformément aux articles R.2162-17, R.2162-22 et R.2162-24 du code de la commande publique. Ce jury doit comprendre les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres et au moins un tiers de ses membres doit posséder la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours.

Aussi il est proposé de fixer la composition du Jury comme suit :

Membres à voix délibérative :

- Le président de la Commission d'Appel d'Offres ou son représentant qui présidera le Jury,
- Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres,

- 3 architectes ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats :
 - Le premier désigné par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
 - Le deuxième désigné par le Conseil Régional des Hauts-de-France de l'Ordre des Architectes ;
 - Le troisième désigné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord.

Membres à voix consultative :

Le président pourra inviter à participer aux réunions du jury :

- Les techniciens compétents en la matière (issus des services de la Ville de Gravelines, notamment des services techniques, des sports et des marchés publics),
- Le comptable public,
- Le représentant du ministre chargé de la concurrence.

Les désignations nominatives se feront ultérieurement par voie d'arrêté.

Le jury pourra également auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

Il est proposé de **fixer l'indemnisation des maîtres d'œuvre, membres du jury**, exerçant leur profession à titre libéral et qui en feront la demande, à hauteur de 300 € TTC par réunion du jury, en sus du remboursement des frais de transport calculés par application du barème SNCF, 2^{ème} classe, plein tarif et ce, quel que soit le moyen de transport utilisé, entre la domiciliation de l'entreprise du membre du jury et l'Hôtel de Ville de Gravelines.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, du Département, de la Région et de l'Etat.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Voilà mes chers collègues, merci de votre assiduité, je pense qu'on a bien tout expliqué mais c'est important qu'on fasse un point. Je voudrais aussi excuser notre Directeur Général des Services qui a été hospitalisé, qui a subi une petite intervention, rien de grave, mais forcément qui dit intervention dit un peu de délai de récupération. Je vois aussi que certains sont revenus dans les rangs, qui ont subi aussi quelques opérations. Une pensée aussi pour Laurie VERSTRAET qui a subi aussi une petite opération. Voilà tout le monde va bien, on essaye de repartir du bon pied. Je n'ai pas eu l'occasion de vous souhaiter la bienvenue, je crois que c'est son 1^{er} Conseil, Elodie SOUTIER, qui n'était pas là si ma mémoire est bonne au Conseil de décembre, c'est cela.... Donc lui souhaiter la bienvenue sur ce « Pôle Proximité, Relations Citoyennes ». Quelle jolie dénomination que ce pôle « Proximité, Relations Citoyennes », je crois que c'est bien cela Elodie, c'est cela ? Voilà donc lui souhaiter la bienvenue dans nos services et puis le Directeur du Sivom, maintenant vous le connaissez, il

est présent Monsieur HUBERT qui a pris ses fonctions également il y a quelques mois. Nous avons reçu le Préfet délégué à la sécurité cet après-midi aussi je vous le disais pour parler de ce problème migratoire... On a un peu l'impression de... Mais bon, voilà on essaye de trouver des solutions, si tant est qu'il y en ait, ce n'est pas à notre niveau qu'elles sont là, parce qu'on a un peu l'impression de... Voilà enfin... On ne reste pas sans rien faire même si bon voilà, il y a beaucoup à dire sur le sujet... Allez, bonne soirée à toutes et à tous merci.

La séance est levée à 20 h 35

Mis en ligne sur le site de la Ville le 01 JUIL. 2024

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 JUIN 2024

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le Maire,

Bertrand RINGOT

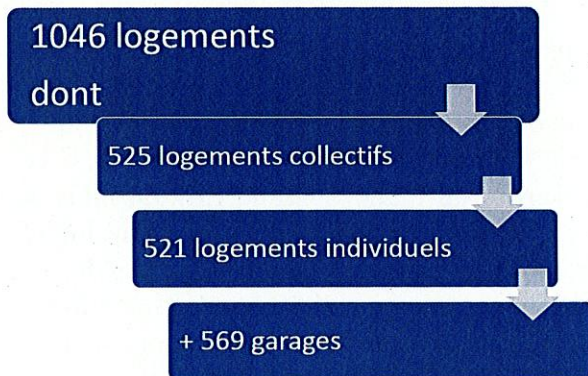
(Suspension de séance – Conseil Municipal du 21/03/2024)

❖ *Présentation par Partenord Habitat – bilan et projets*

Monsieur le Maire : Comme nous en avons l'habitude, nous accueillons désormais à chaque réunion du conseil municipal des organismes, des institutions qui nous présentent l'activité de leur organisme. Il nous est apparu intéressant et pertinent d'accueillir Partenord. Inutile de vous présenter Partenord, le bailleur j'ai envie de dire historique de Gravelines, représenté aujourd'hui par Hervé MOLIN Directeur Territorial Flandre Grand Littoral mais également Benjamin PETRAUD Directeur de la Production. J'ai souhaité qu'ils puissent intervenir à la fois pour faire un point sur l'activité de Partenord, activité importante au niveau départemental, soutenu par le conseil Départemental mais aussi plus précisément à Gravelines avec les opérations de rénovation toujours attendues des populations et des opérations de démolition / reconstruction. Il y en a une importante rue Claude Bernard et éventuellement répondre à toutes les questions qui peuvent être les vôtres. Donc sans plus tarder, je passe la parole à Hervé MOLIN, que je suis heureux de retrouver dans ses fonctions, que j'ai connu dans un autre temps, moi-même étant à d'autres fonctions, très actif à l'Agefos PME, cet organisme mutualisateur qui finance les contrats de qualification et les contrats d'apprentissage, on avait financé en son temps beaucoup de contrats et permis à beaucoup de jeunes de se former, de passer un diplôme et de rentrer dans le monde du travail et c'était au sein de l'Office de Tourisme. Voilà, le temps a passé, on s'est aussi croisé dans l'artisanat puisqu'il y a également eu un passage dans l'artisanat, je pense que Daniel WILMOT a eu l'occasion de vous côtoyer, Laurie VERSTRAËT n'est pas là mais elle aurait pu vous saluer, mais aujourd'hui c'est Partenord, voilà. Cher Hervé, vous avez la parole.

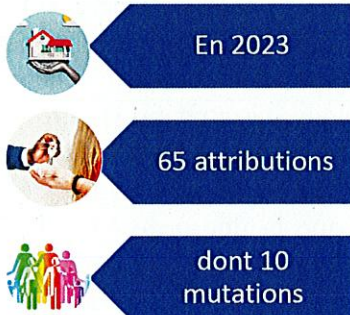
Monsieur MOLIN : Monsieur le Maire, Mesdames, messieurs les élus, tout d'abord je tiens à vous remercier pour cette invitation qui me donne le plaisir non seulement de revenir, vous venez de le citer et de souligner mon attachement à Gravelines mais surtout d'y revenir pour vous présenter des projets qui soient utiles et je connais votre sensibilité au Conseil Municipal je l'espère, mais je le sais aussi aux habitants de la ville de Gravelines. Alors cette présentation rapide nous le ferons à deux voix avec Benjamin PETRAUD qui est Directeur de la Production mais également je tiens à souligner aussi avec la présence et l'esprit d'Hervé SOULOUMIAC qui est le Directeur de l'Agence de Grande-Synthe Gravelines de Partenord Habitat et de Dany DEBRUYNE qui dirige l'Agence de Gravelines, le local, qui est aussi l'incarnation de la proximité, j'aurai l'occasion d'y revenir. Monsieur le Maire, si vous me le permettez, puisque nous avons la photographie d'Albert DENVERS dans cette salle, Maire qui a marqué la ville de Gravelines, la CUD, mais vous le savez aussi Partenord Habitat, puisqu'il a été, on peut le dire, un grand Président de Partenord Habitat si bien que la photo de Mr DENVERS nous l'avons également au siège de Partenord Habitat où évidemment il a marqué de son empreinte et probablement de l'esprit de Gravelines Partenord Habitat mais plus largement le logement social. C'est dire si c'est une responsabilité qui repose sur nos épaules ce soir de vous présenter les projets de Partenord sur Gravelines, en partie, il y en aura encore bien d'autres mais en tout cas qui puissent répondre à vos attentes et surtout à la vision que vous avez de l'action politique en matière de logement sur la ville et je sais qu'elle est exigeante. Très rapidement pour resituer Partenord sur Gravelines, pour bien vous montrer que nous sommes un acteur j'allais dire « de poids » mais surtout « historique » en quelques chiffres.

Partenord Habitat
à Gravelines, c'est :



Partenord Habitat c'est 1 046 logements, pour vous donner un repère sur la CUD : c'est environ 10 000 logements, donc c'est-à-dire que Gravelines, c'est à peu près 10 % des logements de Partenord Habitat sur le Littoral, c'est dire l'importance que vous avez soulignée. Sur ces 1 046 logements, nous avons 525 logements collectifs, 521 logements individuels, vous remarquerez d'ailleurs cet équilibre, assez rare pour le souligner entre le collectif et l'individuel ainsi que des garages. Quand je parle d'acteur historique, vous voyez que les chiffres sont là pour le démontrer c'est aussi différentes strates du développement de la ville. On a évoqué la centrale nucléaire tout à l'heure en aparté, c'est aussi à la lecture je pense que vous le partagerez, l'expression d'une certaine volonté politique de faire du logement social, c'est-à-dire du logement pour tous, un axe fort de l'action de la ville de Gravelines. Pour vous donner d'autres chiffres très rapides sur ce qu'on appelle la gestion locative.

La Gestion Locative



Vous verrez qu'en 2023 nous avons fait 65 attributions, vous voyez tout de suite, 1 046 logements d'un côté, 65 attributions, ce n'est pas l'objet de ce soir mais on voit bien que ce qu'on appelle dans notre jargon « la rotation », la mutation, c'est quelque chose aujourd'hui qui s'est ralenti, c'est lié à un contexte national que nous n'avons pas le temps de développer mais en tout cas, c'est un élément que vous devez prendre en compte aujourd'hui c'est qu'on a plus de demandes que de possibilités et on a une certaine stabilité qui est en train de s'inscrire dans ce qu'on appelle la rotation qui aujourd'hui doit aussi nous questionner si toutefois cela devait

durer. Vous verrez également que la suite lorsqu'on parle de réhabilitation, lorsqu'on parle de création de logements nouveaux, ce n'est pas uniquement pour accueillir des personnes nouvelles, c'est aussi voire même peut-être d'abord pour permettre à des personnes qui sont aujourd'hui locataires chez Partenord Habitat, je peux dire aussi d'autres bailleurs, de trouver des solutions peut-être en phase avec une taille de famille qui a évolué ou une aspiration à changer ou voire même à rester dans le quartier mais peut-être dans des typologies plus petites. Voilà, c'est un élément qu'on doit avoir à l'esprit. Pour organiser tout cela et j'allais dire passer des mots aux actes et faire en sorte que ça soit le plus efficace possible, il y a un choix fort de Partenord Habitat, c'est le choix de la proximité. C'est la raison pour laquelle j'ai souligné combien Dany DEBRUYNE était évidemment un acteur essentiel de tout ce que nous allons évoquer puisqu'il dirige l'Agence qui n'est pas très loin d'ici puisqu'elle est rue Aupick.

Antenne de Gravelines, 22 rue Aupick



Sous l'égide d'Hervé SOULOUMIAC qui est le Directeur de l'Agence Grande-Sytnthe Gravelines, vous allez retrouver Dany DEBRUYNE qui a cette responsabilité mais vous allez surtout retrouver une équipe de 10 collaborateurs dans laquelle toutes les fonctions de Partenord Habitat sont présentes et sont donc au service des locataires présents sur Gravelines : 1 responsable d'antenne, 3 responsables clients, 1 technicien expert, 1 agent social, c'est important l'accompagnement, 2 commerciaux d'agence et également 2 employés d'immeuble. Pour nous c'est important de vous le rappeler puisque le logement social et Partenord Habitat c'est aussi la capacité à avoir des interlocuteurs de proximité même si, Monsieur le Maire, je tiens à vous dire qu'on s'est modernisé, on peut nous joindre par mail, par téléphone, on a les outils modernes de communication, en pleine nuit aussi parce qu'il y a de l'astreinte mais c'est vraiment pour les urgences. Simplement pour vous dire tout notre attachement aussi à faire en sorte que les locataires Partenord de Gravelines aient la possibilité de contacter nos collaborateurs de la manière la plus facile et la plus efficace possible. Voilà rapidement présenté Partenord Habitat sur Gravelines, ce que je vous propose c'est d'enchaîner sur, alors je n'aime pas dire le passé, mais en tout cas sur la responsabilité qui est la nôtre aussi de veiller à ce que l'habitat actuel, non seulement soit aux normes mais soit de la meilleure qualité possible puisque cet habitat on le construit, il est soumis aussi, j'allais dire aux vents puisqu'on est sur le Littoral mais on est vigilant vous l'avez dit Monsieur le Maire à penser la question de la rénovation de la meilleure manière possible. Le 1^{er} sujet, c'est une réhabilitation qui est en cours que je vais vous présenter rapidement. C'est la réhabilitation de la résidence « Les Goélettes ».

Vous avez une photo qui rappelle la parcelle :

Vue aérienne

Rue de l'Aiglon
Bâtiment A :
6 Logements
Collectifs

Rue du
Lieutenant
Boyau
Bâtiment E :
6 logements
Collectifs



Rue du
Lieutenant
Boyau
Bâtiment B : 6
logements
collectifs

Rue du
Lieutenant
Boyau
Bâtiment C : 6
logements
collectifs

Rue du
Lieutenant
Boyau
Bâtiment D : 8
logements
collectifs

Et si on peut passer à la slide suivante, je vous l'ai mis de manière synthétique :



Rehabilitations en cours



Façade avant travaux

- Nettoyage de la brique (présence d'un ITE).
- Reprise et remise en peinture des parties en béton.
- Remplacement des portes de garage.

GRAVELINES

Résidence les GOELETTES
Réhabilitation de 32 logements collectifs

Stade actuel :	Travaux (Période de préparation)
Ordre de Service :	Février 2024
Livraison :	2ème trimestre 2026
Coût opération en € TTC	2 662 454 €

Consommation énergétique moyenne avant travaux :	E 302 kWh/m ² .an
Consommation énergétique moyenne après travaux :	C 99 kWh/m ² .an
<i>Consommation divisée par</i>	
	3

Quelques lignes du programme en étude :

- ✓ Reprise des bétons et des peintures en façades.
- ✓ Réfection et isolation des toitures-terrasses.
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures.
- ✓ Réfection complète de l'installation de chauffage. (*installation chauffage central GAZ*)
- ✓ Travaux de sécurité divers dont le remplacement complet des installations électrique.
- ✓ Travaux de confort (*Sols, sanitaires et faïence*).

Vous voyez que ce sont des travaux à la fois de forme et de fond puisqu'il y aura tout un travail sur la façade, alors qui avait déjà bénéficié d'une isolation c'est ce qu'on met sous le vocable d'un ITE. On aura la reprise et la remise en peinture des parties en béton, le remplacement des portes de garage. Et vous le voyez sur la droite un ensemble d'éléments : isolation des toitures, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'installation de chauffage, travaux de sécurité dont le remplacement complet des installations électriques et des travaux de confort à l'intérieur puisqu'on vit d'abord à l'intérieur d'un logement, tout cela vous voyez pour un investissement de plus de 2,5 millions d'euros. L'ordre de service a été réalisé le mois dernier en février donc, c'est un chantier qui va démarrer dans les mois qui viennent et surtout puisqu'à la fois la vie mais aussi le contexte nous le rappelle, vous voyez qu'on a mis en évidence le gain énergétique puisque sans faire trop de technique on va passer de ce qu'on appelle une étiquette E à une étiquette C, en clair on va diviser globalement à peu près par 3 la consommation de l'énergie. Il y a encore quelques années évidemment qu'on aurait apprécié le sujet mais on voit qu'aujourd'hui c'est un sujet qui a beaucoup plus de sensibilité, on en a tous conscience. Soyez convaincus de l'engagement de Partenord de pouvoir traiter le plus rapidement possible ces sujets-là. Pour autant je pense qu'on mesure tous l'ampleur de ce chantier, c'est aussi Monsieur le Maire si vous me le permettez, de souligner la qualité du dialogue qu'il y a entre Partenord Habitat et la collectivité, c'est pour aussi essayer de travailler ensemble les meilleurs choix en tout cas les choix les plus prioritaires que nous devons réaliser. Donc cela c'est une réhabilitation qui est désormais en cours et dont vous voyez qu'elle se terminera au 2^{ème} trimestre 2026. Je sais que des fois, ce sont des rapports au temps qui peuvent vous paraître longs. En tout cas ce sont des rapports au temps qui sont les temps du bâtiment pour faire évidemment les travaux en bonne et due forme et évidemment en toute sécurité y compris pour assurer la tranquillité des locataires. Je précise enfin que pour chacune des réhabilitations nos équipes sont présentes et renforcent leur écoute et leur accompagnement durant ces phases de chantier.

Ensuite je vais vous présenter une étude engagée, on peut dire, puisque nous travaillons avec nos équipes sur un projet de réhabilitation de 16 logements collectifs, alors Monsieur le Maire, vous en êtes informé mais c'est aussi en forme d'annonce que je présente ce soir puisque nos équipes ont travaillé à ce projet de réhabilitation Rue Constant Brunet, 16 logements collectifs. Vous avez l'emplacement.

Vue aérienne



Plan de situation

Et vous avez derrière la slide avec une 1^{ère} image, comme on dit, qui est non contractuelle puisqu'on se réserve encore le droit le choix des couleurs, des matériaux, de faire un peu évoluer mais c'était important de pouvoir vous annoncer ce soir ce projet que nous engageons.

GRAVELINES

Rue Brunet

Réhabilitation de 16 logements collectifs



Façade avant travaux



Image projetée

Stade actuel :	Etudes
Ordre de Service :	Février 2025
Livraison :	2ème trimestre 2026
Coût opération en € TTC (pour 40 logts)	3 923 436 €

Consommation énergétique moyenne avant travaux :	G 502 kWh/m ² .an
Consommation énergétique moyenne après travaux :	C 93 kWh/m ² .an
Consommation divisée par	5.4

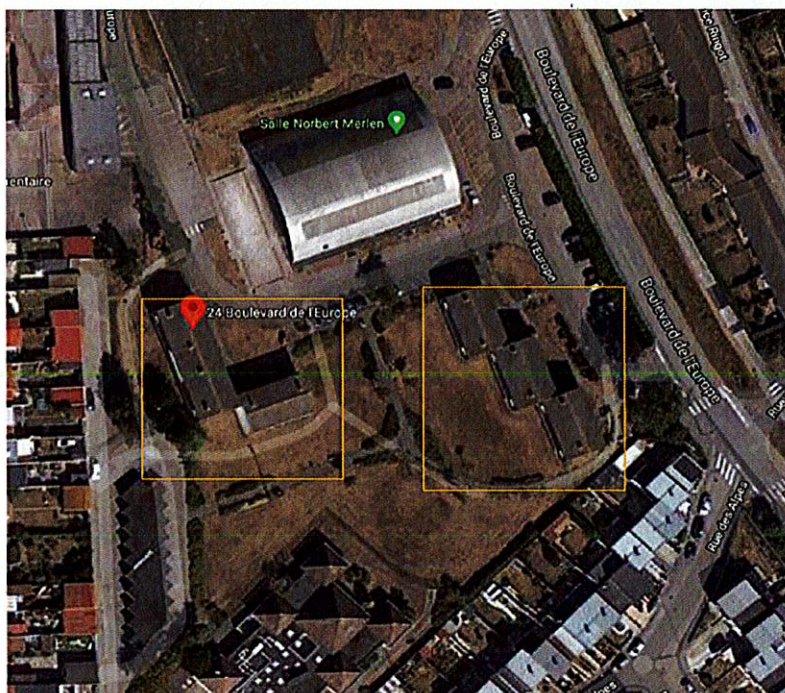
Quelques lignes du programme :

- ✓ Traitement architectural et amélioration thermique.
- ✓ Réfection et isolation des toitures-terrasses.
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures.
- ✓ Travaux de sécurité
- ✓ Travaux de confort suivant diagnostic technique.

Vous avez, je crois que c'est assez explicite la façade avant travaux et l'image que nous projetons avec évidemment comme le précédent un enjeu très fort sur la rénovation thermique puisque là pour le coup on va passer d'une étiquette G à une étiquette C. Vous voyez un gain conséquent car selon les calculs on va diviser par 5 à peu près la consommation d'énergie donc c'est un gain aussi très immédiat au-delà du confort thermique c'est aussi un gain en termes de pouvoir d'achat. Monsieur le Maire, je sais que vous y êtes très sensible pour les habitants de Gravelines et évidemment cela se traduira d'abord par un geste architectural et une amélioration thermique, une réfection et isolation des toitures terrasses, un remplacement des menuiseries extérieures, des travaux de sécurité et des travaux de confort car à chaque fois on veut essayer d'améliorer la qualité du confort à l'intérieur des logements.

3^{ème} réhabilitation et 2^{ème} annonce : un projet Boulevard de l'Europe que nous avons mis en étude. Je ne suis pas revenu sur le timing mais vous avez vu que c'est un timing rapproché. 24 logements collectifs. Je vous resitue l'emplacement que je pense vous connaissez bien.

Vue aérienne



Plan de situation

Et slide suivante, on va retrouver un projet avec un projeté et donc voilà je pense que les images parlent d'elles-mêmes et vont faire gagner du temps.



Façade avant travaux



Image projetée

GRAVELINES
Boulevard de l'Europe
Réhabilitation de 24 logements collectifs

Stade actuel :	Etudes
Ordre de Service :	Février 2025
Livraison :	2ème trimestre 2026
Coût opération en € TTC (pour 40 logts)	3 923 436 €

Consommation énergétique moyenne avant travaux :	E 312 kWh/m ² .an
Consommation énergétique moyenne après travaux :	C 108 kWh/m ² .an
Consommation divisée par	2,9

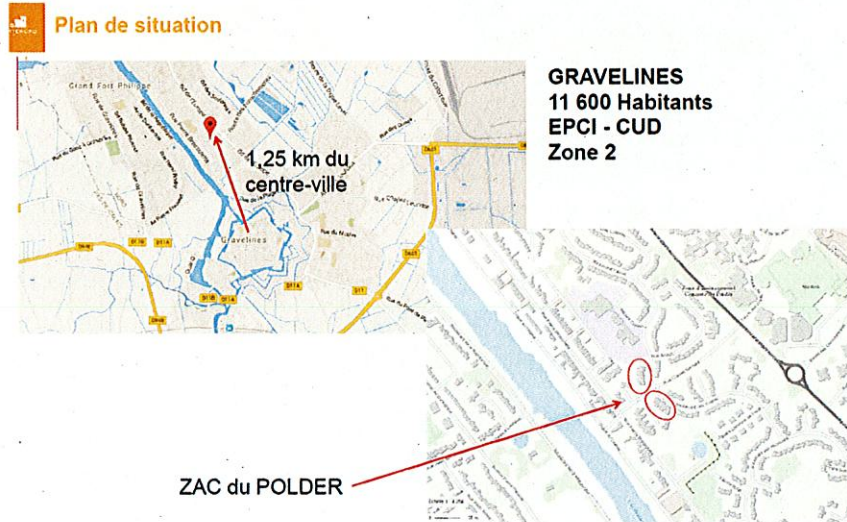
Quelques lignes du programme :

- ✓ Traitement architectural et amélioration thermique.
- ✓ Réfection et isolation des toitures-terrasses.
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures.
- ✓ Travaux de sécurité
- ✓ Travaux de confort suivant diagnostic technique.

Vous voyez qu'on prévoit un ordre de service donc un démarrage des travaux à l'échéance de février 2025 / livraison 2^{ème} trimestre 2026, il en est de même pour le précédent, sur un investissement de pas loin de 4 millions d'euros pour ces résidences. Passage d'une étiquette E à une étiquette C, une division par 3 de la consommation énergétique mais globalement le même package de travaux que les précédents donc vous voyez c'est tout le volet réhabilitation que je souhaitais vous partager. Ce ne sont pas les seules, on fait aussi des réhabilitations individuelles c'est-à-dire maison par maison, là ce soir le temps nous est compté, je vous ai présenté des éléments collectifs et je veux surtout laisser du temps à Benjamin pour vous présenter un projet qui a encore plus d'ampleur mais simplement pour vous montrer qu'au-delà des mots, du discours, il y a une réalité d'actions. Il y a aussi, vous l'avez vu, une réalité d'investissement puisque quand vous faites la somme des projets auxquels j'ajoute celui qui vous sera présenté ensuite je pense que c'est plus de 10 millions d'euros qui seront investis sur Gravelines. C'est aussi cela la mission mais également la responsabilité d'un bailleur comme Partenord Habitat. C'est aussi cela Monsieur le Maire, si vous me permettez, le fruit d'un dialogue constant, régulier de qualité et si vous le permettez, c'est aussi la fierté de pouvoir offrir à nos locataires et peut-être demain à d'autres habitants de la ville de Gravelines le fruit de ces décisions et de ce travail. Voilà ce que je voulais dire sur la partie réhabilitation.

Je vous propose que Benjamin nous présente la partie déconstruction reconstruction, mais surtout entendez le terme reconstruction puisque c'est aussi notre responsabilité d'investir et de créer des logements pour l'avenir.

Monsieur PETRAUD : Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus bonsoir, Benjamin PETRAUD, moi je pilote l'activité de Production, c'est-à-dire de construction sur l'ensemble du territoire de Partenord Habitat et j'ai plaisir d'être avec vous ce soir pour vous présenter la démolition des 18 logements collectifs qui se situent Boulevard Pascal et des Poètes.



Donc 18 logements démolis, 1 bâtiment tombé, 1 deuxième qui est actuellement emmaillotté avec quelques péripéties liées aux conditions climatiques en vue d'une construction de 32 logements.

Les bâtiments je pense vous les connaissiez, je parle au passé puisque l'un d'entre eux est tombé aujourd'hui c'est celui qui est sur le haut de la slide (le bâtiment Pascal)

Photographie aérienne du projet



Bâtiment Pascal

Bâtiment Poètes

Démolitions

Etat initial :



A ce jour :



Le site est composé de 2 bâtiments en R+2, de 9 logements chacun, construits en 1980, puis réhabilités en 2004.

Ces bâtiments font l'objet d'une démolition :

- OS délivré en date du 15/09/2021
- Locataires présents et déracordements des bâtiments
- Découvertes fortuites nécessitant de traiter de l'amiante complémentaire au niveau des façades extérieures et à l'intérieur des logements (conduits derrière cloisons WC, sol souple sous les baignoires) : décalage du planning prévisionnel :

✓ 1^{er} bâtiment « Pascal » démolit début mars 2024

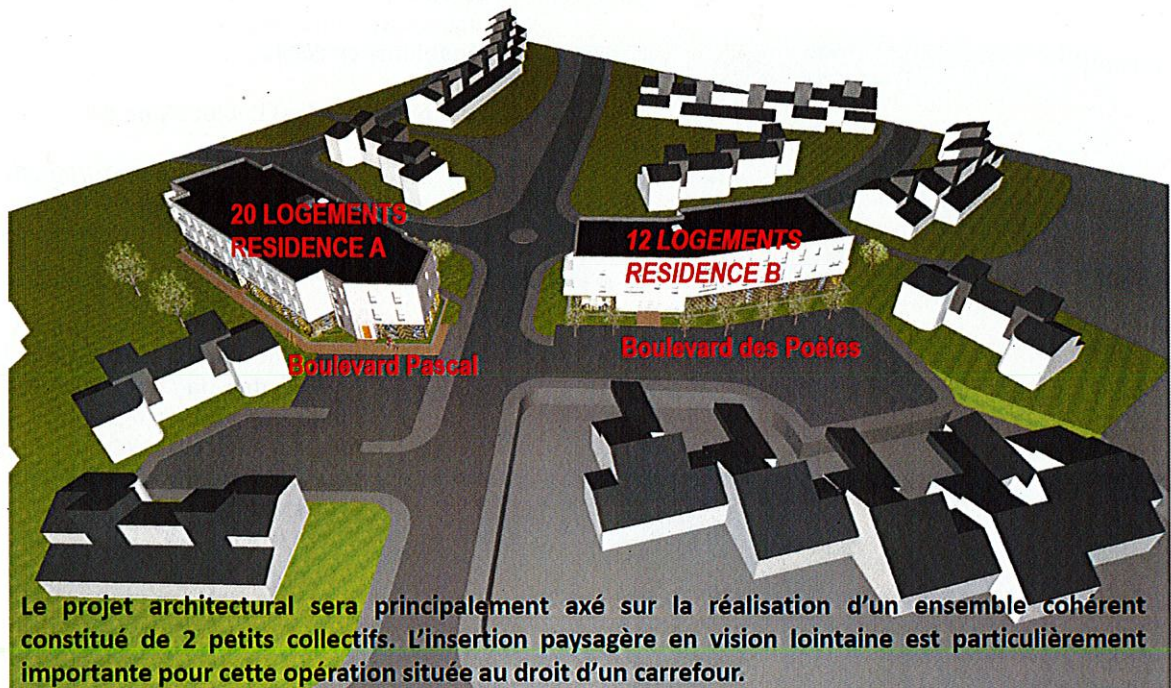
✓ 2nd bâtiment « Poètes » démolit mi-juin 2024

À ce jour de ce que vous pouvez observer en bas, et pour mémoire de ce qui était à l'initial. Je rappelle que ce sont des bâtiments qui dataient des années 80 qui avaient déjà fait l'objet d'une 1^{ère} réhabilitation en 2004 et qui ont fait l'objet d'une décision de déconstruction. Déconstruction qui a malheureusement essuyé plusieurs péripéties, raison pour laquelle aujourd'hui, un des deux bâtiments est encore debout. Des découvertes fortuites d'amiante en façade ce qui a nécessité l'emmaillotage et vous le voyez tous les jours si vous passez devant quand même quelque chose d'assez sérieux en termes d'intervention sur le bâti puisqu'on ne laisse pas de possibilité que les fibres d'amiante s'échappent de ce bâtiment. Donc des conditions de travail pour les salariés qui sont quand même très complexes. Je vous le disais un emmaillotage qui a subi des difficultés de mise en œuvre liées aux conditions climatiques, raison pour laquelle malheureusement et je m'en excuse malheureusement aujourd'hui le bâtiment est toujours debout. Cette démolition interviendra donc mi-juin 2024 puisque là ils sont en train de désamianter et on va être dans le dur aux mois d'avril/mai pour pouvoir démolir et faire place nette au mois de juin.

La slide suivante, le projet en plan masse.

Projet et plan masse

Une fois les démolitions réalisées, le site laissera place à la construction de 32 logements collectifs, dont 8 au titre de la reconstruction de l'offre dans le cadre du NPNRU.



Alors cette slide n'est pas très sympa, les suivantes le sont davantage.

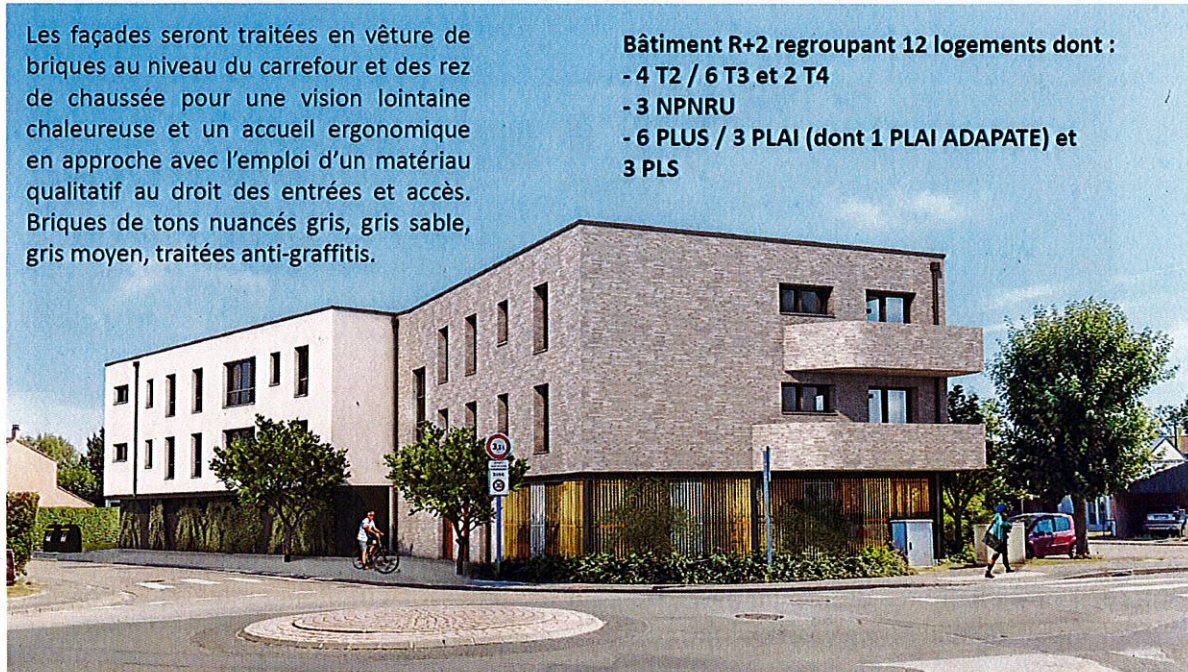
Perspective



On reconstruit, voilà 2 bâtiments qui mêlent briques, enduit et avec toutes les conditions requises pour permettre vraiment un habitat de qualité. On a les poches de stationnement qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment, pas en parkings à cause des risques d'inondation mais dans ce qu'on appelle le volume bâti, ça veut dire au rez-de-chaussée donc pas de logements au rez-de-chaussée uniquement des accès et les places de stationnement qui seront sécurisées de fait puisqu'elles se retrouvent encerclées, enlacées dans le bâtiment. Donc 2 bâtiments de 12 et 20

logements, avec une entrée à chaque fois pour limiter les charges donc en moyenne 6 à 10 logements par niveau, quelque chose d'assez, on va dire « privé » dans la mesure où on a 2 petits bâtiments RDC, R+1, R+2

Bâtiment B – Boulevard des Poètes



Des bâtiments pour tout un chacun, y compris les habitants de Gravelines aujourd'hui dans un parcours résidentiel notamment un parcours qui verrait leurs enfants quitter le domicile familial avec une majorité de petite typologie 4 T2, 6 T3 et seulement 2 T4. Une diversité aussi dans la nature des financements alors c'est notre jargon, les PLAI, les PLUS, les PLS en fait cela veut simplement dire qu'on est pour tous les revenus du logement locatif social et donc 1 bâtiment sur 2 qui sera 100 % accessible puisqu'il sera doté d'un ascenseur chose qui n'est pas réglementaire aujourd'hui sur des bâtiments R+2 mais que Partenord Habitat avec la mairie a voulu mettre en œuvre pour permettre aussi à des personnes à mobilité réduite de pouvoir bénéficier de ces logements. Voilà les visuels avec pour certains de ces logements de généreux balcons ou des loggias.

Bâtiment A – Boulevard Pascal



Donc là encore 6 T2, 12 T3 comme je le disais 2 T4 seulement pour ce bâtiment. Donc T2 : 1 chambre, T3 : 2 chambres donc cela peut être pour des situations monoparentales avec enfant ou couple avec un seul enfant, voilà donc cela c'est la visualisation du Boulevard Pascal.

Sur la slide suivante, voilà le RDC dont je vous parlais donc là on regarde du dessus, on a coupé le bâtiment à 1,50 m et on voit ce qui s'y passe.

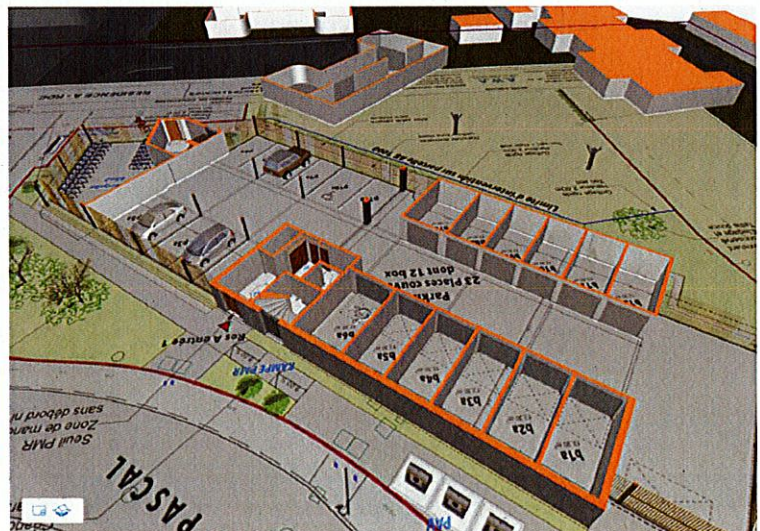


Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux

La surface close au RDC est réduite au minimum pour réaliser les entrées communes.

Le parking sera fermé au maximum par une grille à claire voie ne faisant pas obstacle à l'écoulement des eaux.

Les logements se développent à partir du niveau R+1, soit à une isocote supérieure à 3,80 NGF.



Les rectangles que vous devinez en haut à gauche et en bas à droite, ce sont des garages. Les logements disposeront pour un certain nombre de logements, en réalité tous les logements + les PLS de garages boxés, les autres logements disposeront évidemment également d'une place de stationnement sécurisée mais qui elle ne sera pas boxée on devine en bas à droite de l'image sur la gauche des locaux vélos et donc un des bâtiments comme je vous le disais sera doté d'un ascenseur. On devine aussi sur les plans masses des points d'apport volontaires choisis sur la commune pour permettre l'enlèvement des déchets. On est sur un niveau de performance énergétique qui est celui du permis de construire en vigueur à l'époque du dépôt donc de la RT2012 qui est équivalent au travail qui est réalisé voire un peu mieux sur la partie réhabilitation.

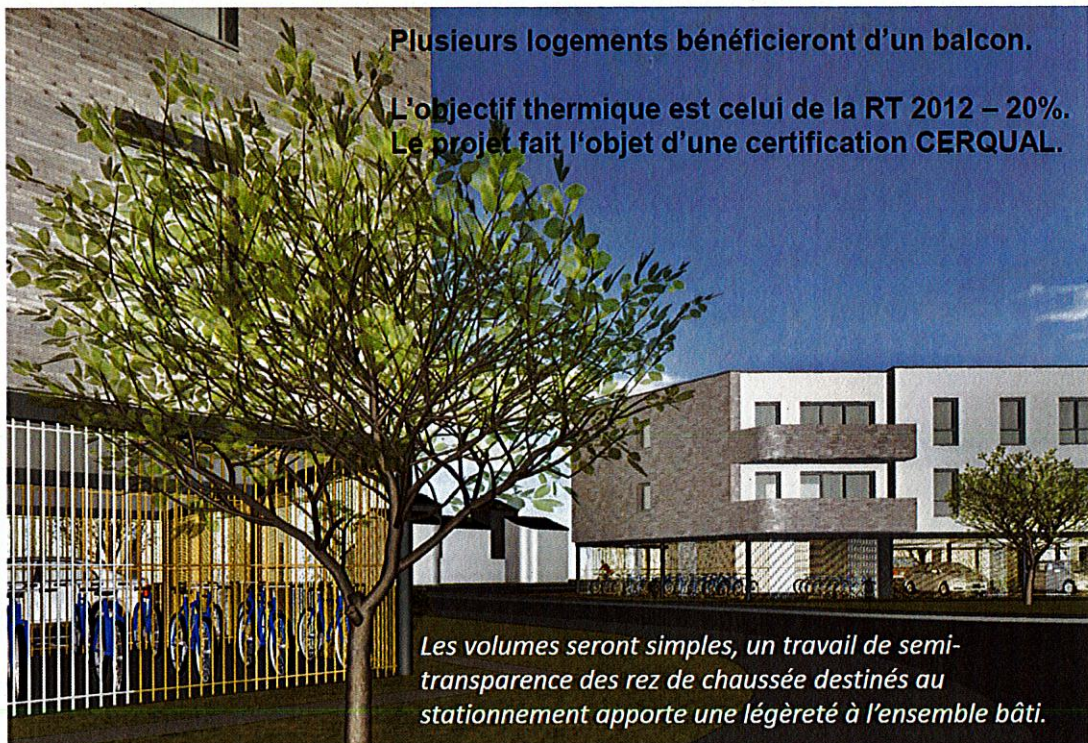
Fonctionnement des deux bâtiments



Une autre vue pour voir plutôt cette fois-ci les accès avec les accès parfois côté parking et côté véhicule qui se font dissociés de l'entrée de la résidence. Les PAV ce sont les Points d'Apports Volontaires, en vert vous voyez les entrées des résidences, en violet l'entrée des parkings et parkings vélos. Il y a un logement, petite spécificité qui a une entrée directe et privative qui est un logement type 4 donc c'est en haut à droite ce que vous voyez en bleu.

La slide suivante, s'il vous plait.

Perspective



RT 2012 - 20 % donc on va au-delà de la réglementation thermique en vigueur au moment du permis de construire.

Une certification CERQUAL qui qualifie les logements dans l'utilisation des matériaux, dans les règles acoustiques, dans le niveau de performance énergétique et qui nous permet de proposer à nos locataires des logements vraiment sympas.

La slide suivante :

Planning

- ✓ Désamiantage des façades de l'immeuble « Poètes » : fin avril 2024
- ✓ Démolition du 2nd bâtiment : mi-juin 2024
- ✓ Réalisation des sondages de sol : juillet 2024
- ✓ Finalisation du DCE : juillet / août 2024
- ✓ Consultation des entreprises : 4^{ème} trimestre 2024 – 1^{er} trimestre 2025
- ✓ Démarrage des travaux : 2^{ème} trimestre 2025
- ✓ Livraisons des logements : fin décembre 2026.

Je vais assez vite, ce qui vous intéresse probablement, Monsieur le Maire, c'est aussi le planning. Je vous en ai témoigné ouvertement des décalages malheureusement sur le désamiantage de l'immeuble, qui va rentrer dans sa période de désamiantage fin avril. La démolition du bâtiment qui sera tombé pour mi-juin. En parallèle, on va commencer les sondages de sols courant du mois d'avril sur le bâtiment qui a déjà été libéré et donc on va pouvoir faire les 1^{ers} sondages de sols, l'idée étant de pouvoir lancer probablement une seule salve mais avec des additifs, un dossier de consultation entreprises donc on va solliciter évidemment tous les corps d'état séparés nécessaires pour construire cet ouvrage donc la consultation des entreprises. On est soumis au Code des Marchés Publics comme la collectivité, donc qui nécessite un délai, ce délai est d'environ 6 mois en vue d'un démarrage des travaux au 2^{ème} trimestre 2025. Ensuite on compte raisonnablement 18 à 20 mois pour nous permettre de réaliser ces 2 ouvrages de façon simultanée. Ce qui fait qu'on prévoit aujourd'hui une livraison des logements à fin décembre 2026. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci à tous les 2 de cette présentation. C'est vrai qu'on évoquait en aparté le délai qui est quand même long... Je sais qu'il y a les contraintes des marchés publics mais sur la consultation des entreprises, on est quand même sur 6 mois... Cela me paraît long quoi... Une livraison fin décembre 2026 sur un dossier sur lequel on est quand même engagé depuis un certain temps donc cela c'était ma 1^{ère} remarque. Je voulais aussi vous demander si vous aviez les dispositifs logements LLI (Logement Locatif Intermédiaire) qui étaient prévus au niveau de Partenord, si vous allez vous lancer dans ce dispositif ? Je termine juste mes quelques points et puis vous avez eu un changement de gouvernance au niveau de Partenord, c'est le Maire d'Hazebrouck qui est devenu Président, exprimer vraiment ma volonté que les agences aient un budget maintenance assez suffisant pour intervenir, à leurs mains, pour intervenir si je puis dire de manière rapide. C'est une grosse maison Partenord 40 000 logements si ma mémoire est bonne...

Monsieur PETRAUD : 54 000...

Monsieur le Maire : 54 000 vous voyez je suis encore loin du compte... 54 000 logements, donc voilà je pense qu'il faut avoir une réflexion d'autant plus sur ce qui va se passer dans le secteur... Je ne dis pas qu'il faut rendre Partenord Flandre Littorale indépendant, même si vous seriez sûrement d'accord cher Hervé... Mais je pense qu'il doit y avoir une capacité à agir plus rapide parce que les interpellations qu'on a et je laisserai après mon 1^{er} Adjoint s'exprimer c'est souvent lié à des maintenances que vous faites, je peux le comprendre, rentrer dans les marchés plus globaux et donc tout cela génère du délai et parfois disons-le, un peu de mécontentement... Donc ce budget maintenance, je n'ai pas en tête comment vous le ventilez dans les différentes agences mais il est important qu'il y ait un peu de crédit, à la main si je puis dire, des agences pour pouvoir agir. Cela me paraît quand même assez important de pouvoir engager une remise en peinture, des choses comme cela, des revêtements, des problèmes de fenêtres... Un certain nombre de problèmes vont être réglés par tout ce que vous allez faire mais il en reste d'autres vu l'importance du parc à Gravelines, il y a un besoin de maintenance important. C'était les 3 points sur lesquels je voulais attirer votre attention.

Monsieur PETRAUD : Je vais répondre sur la notion de délais, vous avez raison c'est toujours trop long. C'est toujours trop long d'abord pour ceux qui attendent le projet, les élus d'abord, les clients locataires ensuite. Pour les équipes de Partenord Habitat c'est aussi trop long, je vous avoue qu'on n'est pas très fier de pouvoir revenir aujourd'hui vers vous pour vous dire qu'on a pris au moins 3 mois dans la vue, sachant qu'on s'est déjà pris un an concrètement de décalage sur cette opération. On va de découverte en découverte, là on arrive au bout, donc je préfère me

projeter sur le positif. Concernant les 6 mois, Monsieur le Maire, de délai nécessaire à la consultation, c'est on va dire une prudence de rigueur néanmoins sachez bien qu'on mettra tout en œuvre pour que ce soit plus court parce que personne n'a à gagner à ce que ça traîne et je suis de ceux qui militent pour une façon plus directe de travailler avec nos partenaires économiques et entrepreneurs pour garantir la satisfaction des clients que vous êtes et de nos locataires ensuite donc on mettra tout en œuvre pour raccourcir, nous y avons tout intérêt également. Sur la question du LLI peut-être une réponse conjointe, c'est évidemment quelque chose sur lequel on est très attentif aujourd'hui, plus qu'attentif puisque ce sont des orientations stratégiques que nous allons mener ici sur le Littoral mais globalement sur tous les secteurs qui le permettent...

Monsieur le Maire : LLI peut-être préciser pour les collègues, ce sont des logements qui sont presque déplafonnés... Allez-y, mon 1^{er} Adjoint a les plafonds de revenus... 66 000 € pour un couple avec 2 enfants... Voilà donc on s'adresse à une très large partie de la population. On a la 1^{ère} opération qui est en train de se faire de 13 logements juste à côté... Mais bon, j'aurais aussi trouvé sympathique que Partenord puisse le faire quoi...

Monsieur PETRAUD : Sur ce dossier, on a obtenu les décisions favorables de financement donc il est difficile de revenir en arrière par contre on aura à cœur de développer d'autres sujets en LLI sur le Littoral et sur la CUD parce que c'est vraiment quelque chose qui correspond à un besoin. Je précise le propos du 1^{er} Adjoint, vous avez raison sur les revenus pour vous figurer c'est à peu près 10 à 15 % en deçà du marché privé. Et c'est vraiment un secteur qu'on souhaite capter parce qu'il y a un besoin notamment sur les classes moyennes de capter ces logements et donc on pense qu'on est un acteur, comme d'autres, mais on est un des acteurs qui doit apporter une réponse à cette demande d'habitat sur le territoire.

Monsieur le Maire : LLI avec le système au bout de 10 ans, le locataire peut acheter le logement et vous pouvez aussi le faire en meublé, si mes informations sont bonnes, donc cela c'est quand même des choses qui sont très intéressantes par rapport aux demandes qu'on va avoir aussi dans le secteur.

Monsieur PETRAUD : On étudie énormément d'opportunités ici sur ce secteur en fort développement industriel qui nous permettent d'imaginer des solutions tant pour les locataires en place dans un cheminement dans leur logement, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, la possibilité de venir vers une plus petite typologie de logement mais aussi pour des acteurs du bâtiment ou des acteurs globalement de l'industrie qui vont être amenés à venir en nombre sur le territoire y compris avec des solutions de meublés, vous avez raison, Monsieur le Maire, ce sont des sujets qu'on étudie activement et qu'on va mettre en œuvre très prochainement d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Merci, je vais laisser le soin à mon 1^{er} Adjoint d'intervenir.

Monsieur MERLEN : Merci Monsieur le Maire, préciser un peu le rôle que joue un CCAS dans le logement social, sur la commune qui représente, je crois sur Gravelines, 38,8 % de logements sociaux, donc c'est une question d'actualité car tous les jours on parle de logement social à Gravelines et tous les jours on a le service logement qui y travaille. Je voudrais remercier déjà Hervé MOLIN et Benjamin PETRAUD de leur intervention sur 2 types de réhabilitation qu'on peut avoir, j'y reviendrai mais je voudrais aussi souligner la présence ici d'Hervé SOULOUMIAC et de Dany DEBRUYNE, nos principaux interlocuteurs. C'est vrai qu'entre nous, même si parfois le téléphone rougit... Un petit peu... Mais on a toujours une

oreille attentive, on a toujours quelqu'un qui nous répond et on essaye de trouver les solutions les mieux appropriées pour les personnes qui nous interrogent. Mr MOLIN l'a rappelé, c'est quand même une réhabilitation qui va coûter 10 millions d'euros d'investissement à Partenord Habitat, c'est un gros chantier et je pense qu'on peut s'en féliciter. Au service logement nous nous sentons très concernés par ces problèmes de réhabilitation, même plus concernés que par les constructions neuves. Pourquoi ? On a 2 cas de figures qui se sont présentés à nous. Déjà, une démolition / reconstruction Boulevard Pascal, c'est déjà du travail en amont parce qu'il a fallu déloger toutes les personnes qui étaient là, les reloger ailleurs parfois avec d'autres bailleurs donc il y a un inter bailleur qui s'était créé à l'époque justement pour trouver des solutions, déjà cela je crois que ça nous a coûté 2 ans de travail le temps de reloger les gens... Et la 2^{ème} et bien si vous réhabilitez avec des occupants à l'intérieur comme pour les autres présentations qui nous ont été faites, là on s'organise avec le bailleur pour avoir une mission d'accompagnement social qui se met en place comme cela chaque occupant est suivi par un travailleur social qui va voir constamment comment se déroulent les travaux, est-ce que c'est bien dans les normes enfin bref s'il n'y a pas de gros problème, c'est fait pour que tout se passe bien pour les entreprises qui y travaillent et pour les personnes qui restent à l'intérieur du logement, et ce n'est pas toujours évident. Cela je pense que c'est valable pour tous les bailleurs mais je tiens quand même à souligner ici vu que j'ai l'occasion de le dire la place centrale du service logement du CCAS qui est quand même la courroie de transmission entre le bailleur et les habitants. Il ne faut pas oublier que les habitants, ce sont des gens qu'on connaît donc construire c'est bien, réhabiliter c'est très bien aussi et c'est peut-être pour nous encore plus important d'abord pour les résidents et ensuite bien sûr pour l'attractivité de notre ville, parce que comme le disait Monsieur le Maire, on va accueillir des personnes sur Gravelines, en LLI c'est bien, ce sera des logements neufs mais il faut que la ville puisse les accueillir dignement mais il faut aussi que les gens qui sont là actuellement dans leur logement puissent vivre aussi dignement. Avec tous ces projets de réhabilitation, je pense que cela a été très bien compris par Partenord. Donc nous c'est la mission qui nous a été confiée et que nous prenons à cœur d'y travailler avec parfois des contraintes, des restrictions, une réglementation qui est bien souvent mal comprise voire très difficile à comprendre, et le cas se pose souvent, c'est quand il faut bien sûr organiser les attributions des logements parfois c'est assez difficile à expliquer parce que d'un côté nous avons les impératifs des bailleurs en matière de réglementation sociale qui leur est due, et nous on a la pression des demandeurs qui nous est faite et bien souvent avec des prérogatives sociales très importantes donc là-dessus, on arrive quand même à y travailler mais comme je vous le disais, c'est un travail de tous les jours. Aujourd'hui, moi je vais me réjouir aussi de Partenord, ce n'est pas tous les jours que je vante leur mérite donc je vais quand même le dire aujourd'hui parce que j'ai trouvé quelque chose de très très intéressant dans Partenord et on a eu l'information il n'y a pas longtemps : c'est que Partenord va organiser un diagnostic technique et social dans chaque logement du territoire. Je rappelle quand même cela a été présenté tout à l'heure, cela concerne quand même 1 046 logements. C'est bien d'organiser ce diagnostic, mais je pense que tous ces diagnostics vont aussi devoir aboutir sur des plans de réhabilitation vers chaque logement, et on verra la nécessité. Donc le service social de la ville, je peux vous dire qu'il prendra toute sa place dans les diverses interventions, les accompagnements, dans le respect bien sûr, sur un rétro planning que nous pourrions élaborer ensemble à partir de vos priorités et des nôtres aussi. Je pense que c'est un travail de collaboration qu'il nous faudra mettre en place. Voilà donc en gros, dialogue, concertation, projets nouveaux et réhabilitation, nous y adhérons pleinement avec Partenord Habitat mais bien sûr avec l'ensemble des bailleurs qui agissent sur le territoire de Gravelines, c'est un peu la philosophie que nous avons au service logement pour le bien-être et la réussite de notre ville. Voilà ce que je voulais rajouter, en tout cas je me réjouis de toutes ces réhabilitations qui vont enfin avoir lieu sur Gravelines et qu'on attendait depuis des années.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint, je ne sais pas si vous voulez réagir aux propos de Monsieur MERLEN ?

Monsieur MOLIN : Alors d'abord vous remercier aussi parce que le logement social et Partenord, on a aussi besoin des encouragements des élus que vous êtes, je tiens à vous remercier comme ce soir de souligner le travail que nous faisons et aussi que toutes nos équipes réalisent et en particulier sur Gravelines. Je me joins à ce que dit Benjamin, pour nous cela ne va jamais assez vite, cela ne va jamais assez vite, je pense même probablement qu'on doit être assez nombreux à le penser... Après effectivement la vertu d'un office public c'est de respecter les réglementations, on a parlé d'amiante tout cela, voilà on essaye d'être le plus vertueux possible tout cela c'est du temps... Mais je pense que le bâtiment, c'est du temps... Maintenant, il appartient aussi à l'actualité qui est devant nous, peut-être d'en faire un objet de réflexion ou d'accélération, cela me paraît important. Sur le volet LLI, je l'ai dit Partenord a été présent à tous les moments historiques de la vie de ce territoire, on a un nouveau moment même plusieurs si je peux me permettre qui sont devant nous d'abord on souhaite être présent on vient de vous le démontrer mais sans redire ce qu'a très bien présenté Benjamin le LLI c'est aussi une manière de vraiment élargir et que Partenord s'adresse au plus grand nombre sur Gravelines, on est très attaché aussi à cette diversité de locataires auxquels on peut s'adresser. Monsieur MERLEN, une petite précision concernant les diagnostics des 1 046 logements, ce n'est pas un diagnostic par appartement ou par logement, je ne voudrais pas qu'il y ait une fausse information, c'est simplement une méthode je pense qu'on peut qualifier de vertueuse qui va consister pour Partenord Habitat à faire une photographie on va dire dynamique de la situation de notre patrimoine sur la ville de Gravelines, de pouvoir vous la partager et je pense qu'un 1^{er} rendez-vous est défini fin mai de sorte qu'on puisse ensemble partager un constat et surtout projeter ce constat dans un certain nombre d'opérations. Evidemment on vient de l'illustrer ce soir de réhabilitations, de constructions mais plus largement de qualité ou d'efficacité d'actions de Partenord Habitat sur la ville de Gravelines. Comme Monsieur le Maire me connaît, je suis très attaché à la méthode, j'aime bien que les choses se fassent de manière organisée et partagée et cela me semblait important qu'il y ait ce diagnostic d'ensemble pour les 1 046 logements et que nous projetions ensemble... Je rappelle aussi que si tout est long dans le bâtiment, c'est aussi le temps de projeter, on a cette conscience que les décisions que nous prenons sont des décisions qui, dans le temps, nous dépassent puisque l'échelle d'une réhabilitation c'est 30 ans, 40 ans... Donc même si la science progresse, j'espère évidemment tout comme vous en voir beaucoup mais pour vous dire le sérieux aussi du travail que nous devons mener ensemble dans le choix que nous allons faire. Monsieur le Maire, je tiens à dire aussi que sur le sujet maintenance, j'ai entendu le message, nos équipes l'entendent, soyez convaincus des efforts que nous faisons, vous l'avez remarqué, on essaye d'être le plus vertueux possible c'est un vrai défi. On essaye aussi d'être réactif, Monsieur le Maire, mesdames messieurs les élus, on a souvent l'occasion d'être en contact, je sais que les équipes et l'équipe de Dany est à l'écoute des locataires même si cela ne va pas toujours assez vite... Voilà 1 046 logements, c'est aussi une responsabilité, on est humble devant la tâche qui nous attend au quotidien mais en tout cas on est déterminé à être fidèle à la promesse du logement social vous l'aurez compris c'est un engagement mais aussi un travail de tous les instants dans un contexte aussi de soutenabilité économique parce qu'il faut également en parler qui s'impose à nous tous et donc vous connaissez parfois l'exercice périlleux qu'il impose. En tout cas on sera toujours à votre écoute pour échanger.

Monsieur le Maire : Merci, il y a peut-être des collègues qui ont des questions. Alain BOONEFAES ?

Monsieur BOONEFAES : Un complément par rapport aux remarques de notre 1^{er} Adjoint Alain MERLEN, remercier Mr DEBRUYNE sur sa participation active au CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) parce que quand on a des locataires, on a aussi des problèmes de voisinage et c'est vrai que de trouver des solutions, d'avoir des démarches de concertation c'est important et il y a une bonne implication du directeur de l'agence de Gravelines, c'était ma 1^{ère} remarque. La 2^{ème}, c'est sur les changements des mobilités électriques, est-ce que vous avez prévu dans les garages des bornes de recharge électrique ? C'est souvent la question qu'on nous pose et dans les collectifs, on s'aperçoit qu'il n'y en a pas souvent...

Monsieur PETRAUD : C'est la question que j'ai posé à ma collaboratrice en venant ici, je l'ai senti... Et bien écoutez, elle n'a pas été capable de me le dire parce que c'est un ancien permis par contre je me permettrai de revenir vers vous peut-être via Mr MERLEN pour vous apporter la réponse. Normalement on n'équipe pas mais on prévoit la taille des gaines pour permettre l'électrification ultérieure, c'est comme cela que ça se passe en règle générale. Moi je propose de sortir un peu du cadre peut-être du permis de construire brut, tant il est ancien parce que je pense qu'il a été déposé en 2019, peut-être qu'on va aller un peu plus loin et au moins mettre les fourreaux et prévoir la place dans les gaines, on ne prévoira pas l'électrification mais au moins on pourra switcher rapidement à la demande des clients locataires qui, de plus en plus, sont équipés. Très bonne question.

Monsieur le Maire : D'autres questions ou remarques, n'hésitez pas, chers collègues. Mme BLEUEZ ?

Madame BLEUEZ : Simplement une petite réflexion et ensuite une question sur les nouvelles résidences. Une réflexion, comme toute le monde, je ne peux que me réjouir de la réhabilitation et de l'isolation parce que des familles qui ont des logements classés en G, je n'ose pas imaginer les factures des fluides et les difficultés des ménages à payer les factures donc on peut effectivement se réjouir de la réhabilitation. Sur les autres logements, les nouvelles résidences est-ce qu'il y a des logements réservés aux personnes en situation de handicap ? Est-ce qu'il y a un ascenseur de prévu ? Je n'ai pas fait attention tout à l'heure c'est pour cela...

Monsieur PETRAUD : Alors sur des bâtiments de cette taille, il n'y a aucune obligation de rendre accessible les logements néanmoins Partenord Habitat a souhaité rendre accessible un bâtiment sur les 2 notamment pour des raisons de charges etc... Donc un bâtiment sur les 2 sera effectivement doté d'un ascenseur et du fait qu'il y ait un ascenseur, les logements seront adaptés à l'étage et permettront d'accueillir des personnes à mobilité réduite. S'agissant de petites typologies, ce sera probablement des douches, c'est même certain, des douches accessibles PMR tout à fait adaptées à des personnes en situation de handicap ou des personnes vieillissantes.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres questions ? Cela va, écoutez on va vous remercier. J'ai été administrateur sur une période de Partenord donc voilà j'ai vu un peu comment cela se passait. Et puis on a un certain nombre de projets en réflexion, je pense qu'on peut se permettre de l'évoquer Monsieur le 1^{er} Adjoint sur le secteur des Huttes cela ne vous aurait pas étonné notamment vous savez du côté de la maison de quartier Atouts Ville, il y a un terrain rouge, il y a quand même des capacités foncières parce qu'entre le moment où on va se décider et le moment où on va inaugurer il va se passer 3 à 5 ans, il faut aller vite... Donc il faut quand même que rapidement on arrive à prendre une décision sur ce qu'on fait là-bas donc si vous pouvez avancer aussi sur les simulations, le calibrage, quel type d'opération. Mon 1^{er} Adjoint réfléchit

à d'éventuelles démolitions, voilà... Mr WILMOT y travaille aussi... On a une salle des sports qu'on devra bien sûr reconstruire à un moment donné, qui n'est plus toute jeune, la salle de sports des Huttes donc il faut envisager de reconstruire avant de déconstruire donc il y a tout un travail... Et puis il faut imaginer un peu cette refonte du quartier, faut-il laisser les choses en leur état?... Je pense qu'il faut se projeter quoi sur comment on évolue sur le sujet, mais Mr WILMOT, vous avez sûrement une réflexion aboutie là...

Monsieur WILMOT : Pas plus tard qu'avant-hier on a reçu l'Agence d'Urbanisme dans nos locaux justement pour évoquer ce sujet des Huttes et le voir dans sa globalité avec tout ce que cela représente comme équipement et effectivement la maison de quartier, le terrain rouge, c'est tout cela qu'il faut revoir donc c'est déjà une réflexion qui est engagée.

Monsieur le Maire : Écoutez, on va libérer nos intervenants en les remerciant à nouveau et puis si vous pouvez transmettre au Président et à la Direction Générale le bonjour des Gravelinois.

Monsieur MOLIN : Merci beaucoup de votre accueil et de votre écoute et comme on a évoqué le temps qui passe, je vais vous dire à très vite...

Monsieur le Maire : Voilà à très bientôt, je salue aussi les collègues qui étaient là et que je côtoie depuis de nombreuses années, je ne vais pas dire décennies parce qu'on va attraper un coup de vieux...

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 JUIL 2024

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le

01 JUIL. 2024